

**Actualisation**  
**de la Charte de Développement**  
**et**  
**Stratégie de Développement**  
**du Pays du Giennois**

**Validée par le Comité Syndical du**  
**30 Juin 2005**

**Document disponible en version informatique**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : LE PAYS DU GIENNOIS AUJOURD’HUI</b> .....	<b>5</b>
I - UNE POSITION EXCENTREE, UN DESENCLAVEMENT A POURSUIVRE.....	6
II - UN TERRITOIRE PLURIEL, UNE COMPLEMENTARITE VILLE-CAMPAGNE, DES DISPARITES DEMOGRAPHIQUES ..	8
III - UN ENVIRONNEMENT FRAGILE.....	9
IV - UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN REcul, UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION .....	11
V - UNE POPULATION STABLE A L’HORIZON 2029 .....	12
VI - UNE FAIBLE PROGRESSION DU PARC DE LOGEMENTS EN LIGNE AVEC L’EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.....	14
VII - UN TAUX DE CHOMAGE EN PROGRESSION, DE NOMBREUX ALLOCATAIRES, UNE ACTIVITE FEMININE EN RETARD.....	15
VIII - UN PAYS FORTEMENT INTEGRE VIS-A-VIS DE L’EMPLOI .....	16
IX - UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LIMITEE .....	17
X - UN TISSU INDUSTRIEL IMPORTANT, UNE MAJORITE DE PME PMI, UNE PROGRESSION DES SERVICES .....	19
XI – UNE FORTE PRESENCE COMMERCIALE.....	21
XII - UNE AGRICULTURE STRUCTURANTE.....	22
XIII - UN PAYS BIEN EQUIPE EN SERVICES DE PROXIMITE .....	24
XIV - UNE ACTIVITE TOURISTIQUE DIVERSIFIEE, UN POTENTIEL ENCORE SOUS-EXPLOITE, UNE VOCATION D’OUVERTURE A DEVELOPPER .....	26
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE : LES ATOUTS, FAIBLESSES ET ENJEUX DU PAYS DU GIENNOIS</b> .....	<b>29</b>
I - TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT .....	29
II - DEMOGRAPHIE, HABITAT ET SERVICES A LA POPULATION .....	30
III - ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION .....	31
IV - AGRICULTURE .....	32
V - TOURISME.....	33
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : L’EVALUATION DU PREMIER CONTRAT REGIONAL DE PAYS</b> .....	<b>35</b>
I - UNE EVALUATION LARGEMENT PARTAGEE AVEC LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE .....	35
II - LES RESULTATS DE L’AUTO-EVALUATION .....	36
III - L’EVALUATION A TRAVERS LES INDICATEURS REGIONAUX.....	41
<b>4<sup>EME</sup> PARTIE : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT POUR LE SECOND CONTRAT REGIONAL DE PAYS</b> .....	<b>47</b>
I - QUELLES AMBITIONS POUR LA FUTURE CHARTE ?.....	47
II – DU DIAGNOSTIC PARTAGE A LA FORMULATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	50
III – LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT .....	53

## Préambule

Le Pays du Giennois peut se définir comme un espace placé aux confins de plusieurs régions naturelles possédant des caractères très marqués et souvent complémentaires. La vallée de la Loire, véritable couloir au cœur de cet espace, constitue à la fois un lien entre les deux rives et une ouverture vers les Pays environnants.

Les points forts demeurent nombreux :

- Omniprésence de l'eau : le fleuve et ses petits affluents...
- Qualité des paysages : forêt d'Orléans, forêts et landes de Sologne...
- Richesse d'une flore et d'une faune très diversifiées...
- Productions multiples en fonction des terroirs...
- Patrimoine culturel rappelant la place importante de la région dans l'histoire de France (châteaux, musées,...).

Le Pays du Giennois anime deux contrats de développement fondés sur une politique de projet qui met fin à l'esprit des politiques antérieures dites de guichet.

Cette nouvelle politique a été inaugurée en 1999 avec la signature du premier Contrat Régional de Pays. Elle a été complétée en 2002 avec la mise en place d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce signée avec l'Etat et le Conseil Général du Loiret.

### *Les étapes clés du Pays*

JUIN 1996	•	Constitution du Syndicat Intercommunal du Pays du Giennois
OCTOBRE 1996	•	Approbation du dossier de candidature du premier Contrat de Pays par la Région Centre
DECEMBRE 1997	•	Approbation du dossier de la Charte de Développement du premier Contrat de Pays par la Région Centre
JUILLET 1999	•	Signature du premier Contrat Régional de Pays
JUILLET 2001	•	Signature du bilan à mi-parcours avec la Région
2002	•	Lancement de l'ORAC
OCTOBRE 2003	•	Signature de l'avenant prorogeant d'un an le Contrat Régional de Pays
JANVIER 2004	•	Approbation de la candidature du Pays pour un contrat de seconde génération
SEPTEMBRE- DECEMBRE 2004	•	Evaluation du Contrat Régional et actualisation de la Charte de développement

Dès 2004, le Pays du Giennois s'est engagé dans une démarche d'évaluation et d'actualisation de sa Charte de Développement en vue de préparer la signature d'un contrat de deuxième génération.

Cette démarche, qui a associé les Commissions thématiques et le Conseil de Développement du Pays, a été l'occasion d'une forte mobilisation des forces vives du Giennois.

Elle a permis de :

- tirer les enseignements des orientations et des actions menées dans le cadre de la Charte,
- constater à nouveau la légitimité du territoire comme espace de projets, d'aménagement et de développement,
- réaffirmer la volonté de développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- définir trois objectifs, dans la continuité des priorités de la première Charte de Développement : Développer les richesses du Pays pour une économie prospère ; Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité ; Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays.

Les élus du Pays du Giennois ont souhaité inscrire l'actualisation de la Charte de Développement en continuité avec le Contrat de Pays 1999-2005. La préparation de la Charte de deuxième génération a constitué un temps fort de mobilisation des acteurs du Pays. Elle débouche sur un document de référence déterminant la stratégie de développement du Pays pour les prochaines années.

Le rapport d'évaluation et d'actualisation de la Charte du Pays du Giennois comporte trois parties :

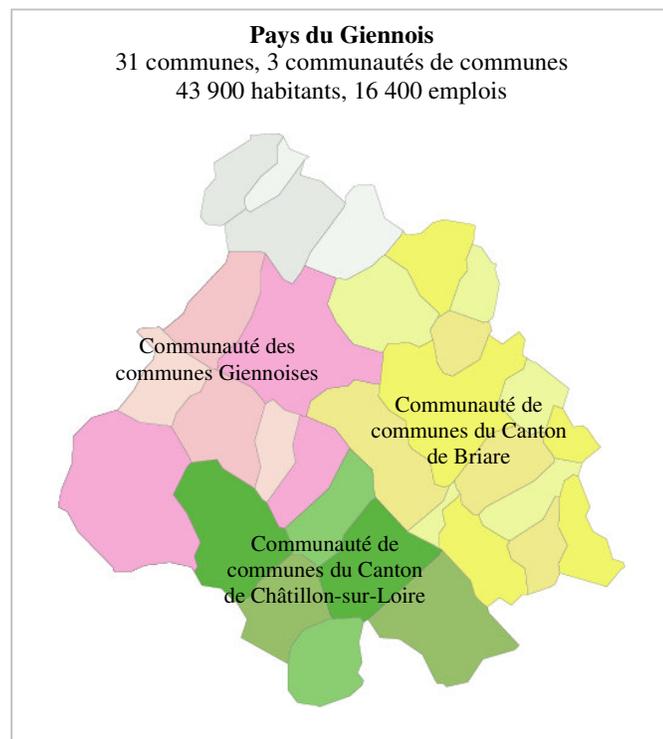
- le portrait actualisé du Pays du Giennois
- l'évaluation du Contrat régional de Pays 1999-2004
- l'actualisation de la Charte de développement pour 2005-2010

# 1<sup>ère</sup> partie : Le Pays du Giennois aujourd'hui

L'actualisation de la Charte du Pays du Giennois s'appuie sur les informations disponibles en février 2005.

Le diagnostic actualisé n'a pas pour ambition d'étudier de façon exhaustive le territoire, ce travail ayant déjà été effectué pour l'élaboration de la première Charte. Beaucoup d'analyses contenues dans le document approuvé en 1997 conservent aujourd'hui leur pertinence. Depuis, un certain nombre d'évolutions liées à la démographie, au tissu économique, aux infrastructures et aux équipements ont toutefois marqué leur empreinte sur le Pays. Il importait d'en tenir compte et d'en faire la synthèse.

Les analyses ont été menées en associant les représentants des commissions thématiques et ceux du Conseil de Développement. Au total, près de 80 personnes ont été impliquées dans le cadre des travaux conduits entre septembre 2004 et février 2005.



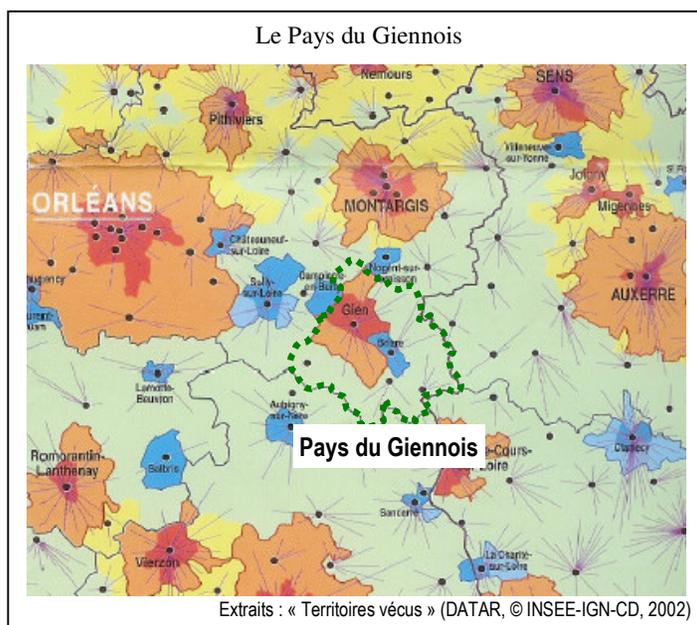
## I - Une position excentrée, un désenclavement à poursuivre

Le Pays du Giennois est situé à l'extrémité Sud-Est du département du Loiret.

Sur une superficie de 905 km<sup>2</sup>, il constitue un trait d'union entre la Sologne, l'Orléanais, le Berry et la Puisaye. La position du Pays, à la frontière de trois départements et de deux régions : le Cher, dans la Région Centre ; l'Yonne et la Nièvre, en Bourgogne, renforce son caractère de trait d'union.

Traversant le Pays d'Est en Ouest, la Vallée de la Loire constitue un axe naturel particulièrement structurant. Le sillon ligérien et l'identité forgée au carrefour de plusieurs terroirs

historiques font du Pays du Giennois un territoire dont la cohérence tient à la fois à la problématique du lieu de passage et à celle du carrefour. Cette caractéristique est commune aux trois cantons qui composent le Pays : Gien, Briare et Châtillon-sur-Loire. Malgré ces multiples influences et en dépit d'un certain isolement, le Pays du Giennois possède indéniablement une cohérence géographique très forte.



Le Pays du Giennois est distant d'environ 70 kilomètres d'Orléans par la D 952 et la N 60. Depuis l'ouverture de l'A 77, le territoire situé à 150 kilomètres du Sud de Paris, est relié à l'agglomération parisienne en une heure. L'aménagement de l'A 77, entre Dordives et Nevers, avec sa vocation nationale et européenne représente un nouvel atout de désenclavement et de développement pour le Pays.

Le territoire est relativement bien irrigué par le réseau routier. Notamment au Nord de la Loire, la RD 940 et la RN 7 favorisent les échanges avec la région parisienne. Les routes départementales 951 et 952 rapprochent de l'agglomération orléanaise les communes situées sur l'axe ligérien.

Malgré ce réseau, les échanges entre l'ouest et l'est demeurent aujourd'hui peu satisfaisants. La mobilité doit être améliorée car les temps de parcours entre les pôles urbains, ruraux et Orléans sont trop importants.

Le Conseil Général du Loiret à travers son Plan Loiret 2015, prévoit sur le territoire du Pays : les travaux pour la mise en 2X2 voies de la RD 940 du Nord de Gien à la RN 7 à partir du mois d'octobre 2005 ; les travaux pour la mise à 2 + 1 voies de la RD 940 du Sud de Gien à la limite du Département du Cher à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2006.

Aucune programmation d'aménagement n'est fixée à ce jour pour l'aménagement de la RD 952 qui relie Gien à Orléans.

Les gares de Gien et de Briare font partie du réseau régional TER Centre. Elles relient le Giennois à la capitale à partir de la ligne Paris-Nevers. La liaison Paris - Gien est desservie par 16 navettes quotidiennes avec un temps de parcours moyen de 1h35.

Les gares de Châtillon-sur-Loire et Bonny-sur-Loire ont été fermées en 1995. Une convention a été passée avec une compagnie de taxis afin de permettre aux habitants de Bonny-sur-Loire d'aller prendre le train à Briare. Cependant, ce système ne permet pas aux résidents des communes environnantes ni à ceux du canton de Châtillon-sur-Loire de se rendre à Cosne-sur-Loire, notamment le jour du marché, à moins de faire un détour par Briare.

Les transports publics de voyageurs, éléments structurants pour un territoire, sont peu développés et correspondent à ceux d'un pays rural. Seules onze communes sont desservies par des lignes régulières et vingt restent isolées. D'où l'importance des actions entreprises par les communautés de communes pour apporter des réponses de proximité. Deux initiatives ont alors été mises en place :

- la Communauté des communes Giennesoises a mis en place un service de transport sur les lignes Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Martin-sur-Ocre, Gien et sur Saint-Gondon, Poilly-lez-Gien, Gien.
- La Communauté des communes du canton de Briare a mis en place deux circuits distincts. Ils permettent de desservir les treize communes, deux fois par semaine, vers la commune de Briare.

En matière de réseau fluvial, le canal de Briare relie le canal latéral à la Loire au canal du Loing et permet ainsi l'accès au Sud de la France. Ces canaux sont gérés par V.N.F. Le fret représente moins du quart de la fréquentation et enregistre une baisse en raison des contraintes qui limitent le trafic. Par contre, la plaisance liée aux loisirs et au tourisme offre des possibilités intéressantes.

Le transport aérien est présent grâce à l'aérodrome de Briare-Châtillon, installé sur un terrain propriété de l'Etat. Il est ouvert à la circulation aérienne publique. Seul le vol « Règles de Vol à Vue » de jour peut y être pratiqué. Il est classé en catégorie D (aérodromes destinés à la formation aéronautique, aux sports aériens et au tourisme et à certains services à courte distance). Son exploitation est assurée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'aérodrome de Gien-Briare-Châtillon/Loire (SMAE). Une étude de trafic et d'opportunité d'un projet de piste revêtue a été réalisée en janvier 2003. Il en ressort que l'aménagement de l'aérodrome nécessite la réalisation d'une piste en dur d'une longueur de 1 200 m. Ce projet est estimé à 1,7 millions d'euros H.T. Dans son état actuel, la piste n'est plus adaptée aux normes de l'aviation d'affaires. En effet, l'aérodrome dispose actuellement d'une piste en herbe de 850 mètres jugée insuffisante.

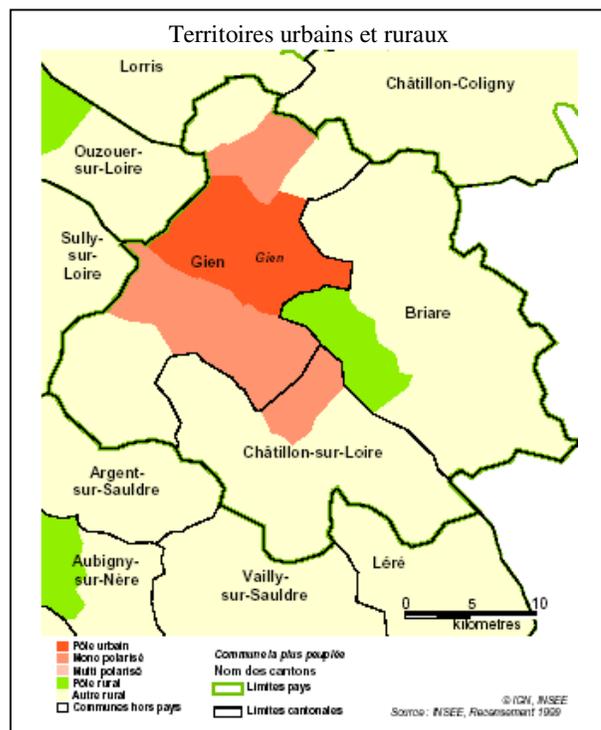
La mise en place de ces réseaux est indispensable pour maintenir ou accueillir l'activité économique et offrir un service de qualité à la population. La mise à disposition d'outils technologiques performants renforcent l'attractivité du territoire et constitue un atout majeur pour favoriser l'implantation de nouvelles activités. Si rien n'est entrepris à l'horizon 2010, la moitié des zones d'activités du Loiret seront sans accès haut débit et seule l'agglomération d'Orléans bénéficiera d'offres attractives. Afin de piloter et impulser le développement des TIC notamment sur le territoire du Giennois, le Conseil Général du Loiret se dote d'un schéma directeur pour répondre aux attentes et aux besoins des entreprises, du secteur public et des particuliers<sup>1 & 2</sup>. De la même manière, le Pays veillera à l'absence de zones d'ombre concernant les réseaux de téléphonie mobile. En effet, plusieurs communes connaissent actuellement des problèmes pour obtenir une communication de qualité correcte. Le Conseil Général a signé en 2003, une charte avec trois opérateurs de téléphonie mobile pour remédier

---

<sup>1 & 2</sup> « L'avenir du Loiret se prépare aujourd'hui » Loiret 2015

à ce problème<sup>1</sup> & <sup>2</sup>. Ces actions pourraient être complétées par des actions d'information, de sensibilisation et de soutien à la formation en faveur des technologies de l'information et de la communication.

## II - Un territoire pluriel, une complémentarité ville-campagne, des disparités démographiques



Avec près de 44 000 habitants, le Giennois figure parmi les Pays moyennement peuplés de la Région Centre. Il regroupe un petit nombre de communes, en moyenne relativement peuplées, parmi lesquelles douze rassemblent plus de 1 000 habitants.

La Vallée de la Loire forme un axe de peuplement et d'échanges et concentre en grande partie des zones résidentielles, des activités économiques et des infrastructures routière (D 952 et N 7), ferroviaire et fluviale (Canal de Briare). Sur l'axe ligérien, Gien constitue le pôle d'attractivité majeur du Pays. Totalement intégrée, son aire urbaine rassemble la moitié de la population. Son pôle urbain accueille près de quatre habitants sur dix. Briare et Châtillon-sur-Loire, respectivement pôle d'emploi et pôle de services intermédiaires, complètent la

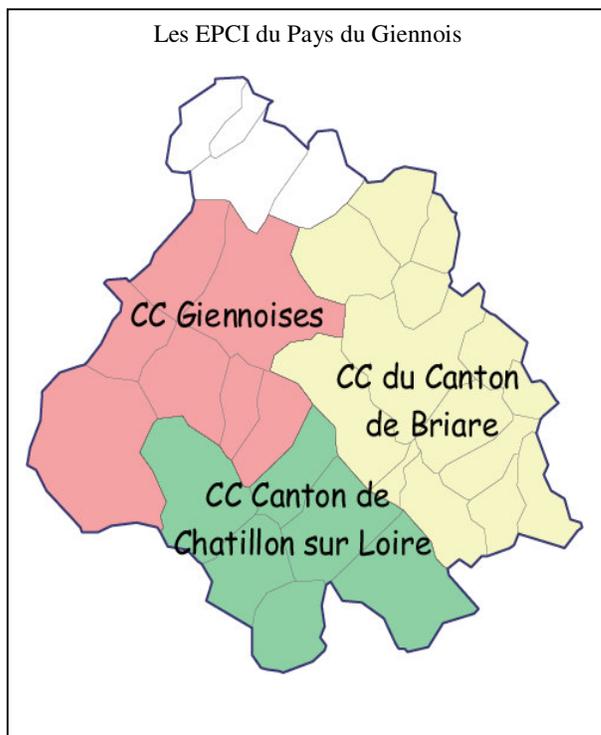
structure urbaine du Pays.

Le Pays s'étend aussi sur des communes rurales. La population se répartit sur des espaces à dominante urbaine (51,5 %) et d'autres à dominante rurale (48,5 %).

Avec 48 habitants au km<sup>2</sup>, sa densité est légèrement supérieure à la moyenne des Pays de la Région. (39 hab./km<sup>2</sup>) mais très largement inférieure à la moyenne départementale (86 hab./km<sup>2</sup>).

Urbanisation en 1999	Pays		Référence
	Nb Com.	Pop.en %	Pop.en %
Total urbain	8	51,5	53,2
<i>dont pôle urbain</i>	2	37,3	14,1
<i>dont périurbain</i>	6	14,2	39,0
Total rural	23	48,5	46,8
<i>dont pôle rural</i>	1	13,7	11,3

Le Pays rassemble 31 communes dont la plupart sont regroupées dans l'une des trois intercommunalités : Communauté des communes Giennoises (7 communes), Communauté de communes du Canton de Briare (14 communes), Communauté de communes du Canton de Châtillon-sur-Loire (6 communes). 4 communes du canton de Gien restent isolées.



La population est inégalement répartie sur le territoire et chaque canton possède sa réalité démographique propre. La ville de Gien avec ses 15 332 habitants regroupe près de 35 % de la population totale du Pays (43 812 habitants RGP 1999 sans double compte). Briare avec 5 994 habitants regroupe près de 14 % de la population. Enfin, Châtillon-sur-Loire compte 2 947 habitants soit 7 % de la population. Ces trois communes regroupent à elles seules 56 % de la population totale du Pays. Autour d'elles gravitent un grand nombre de communes à dominante rurale.

Le taux de ruralité est très prononcé sur le canton de Châtillon-sur-Loire (57,2 %) et celui de Briare (48,1 %). Le canton de Gien affiche quant à lui, un taux de ruralité de 23,9 % inférieur à la moyenne départementale.

### III - Un environnement fragile

#### *Des paysages sensibles*

Le paysage se répartit en six zones qui se succèdent d'Ouest en Est :

- La Sologne ou le Pays des étangs et des territoires agricoles isolés par la forêt,
- Le Berry ou la terre des bocages,
- Le Val-de-Loire soit un paysage ouvert de cultures et de prairies encore inondables,
- Les derniers boisements de la forêt d'Orléans,
- Le plateau de Gien,
- La Puisaye qui comprend une zone de bocage avec des friches humides et des bois, ainsi qu'une zone de forêt avec des grands étangs, des prés bocagers et quelques friches.

Le Pays du Giennois connaît de grandes richesses botaniques qui constituent un milieu d'une exceptionnelle qualité. Ainsi, de nombreuses Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et une Z.I.C.O. (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) ont été répertoriées sur le Pays. Deux espaces naturels bénéficient également d'un arrêté préfectoral de conservation de biotope.

#### *Une ressource en eau à protéger*

Malgré la forte présence de l'eau avec un système hydraulique diversifié (rivières, canaux, étangs, ....), la croissance régulière des besoins domestiques, industriels ou agricoles ainsi que l'exigence de qualité de plus en plus revendiquée posent le problème de la préservation de la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

### *Des risques naturels à prendre en compte*

Les risques liés aux inondations restent importants. Ainsi, malgré le barrage d'écrêtage de Villerest en amont de Roanne, la Loire peut souffrir de crues, comme cela a été le cas en décembre 2003. En dépassant les 5 mètres au niveau du vieux pont de Gien, la cote n'avait jamais été aussi élevée depuis 1923. De gros dégâts matériels et immobiliers ont été constatés. La route de Bourges étant inondée, la seule solution pour traverser la Loire était de passer par les ponts de Sully-sur-Loire ou de Châtillon-sur-Loire. Le Pays sera attentif et pourrait être un trait d'union, un relais sur les risques d'inondations auprès de la population et des collectivités qui seraient en attente d'informations complémentaires avec le soutien de la Région.

### *La collecte et la valorisation des déchets*

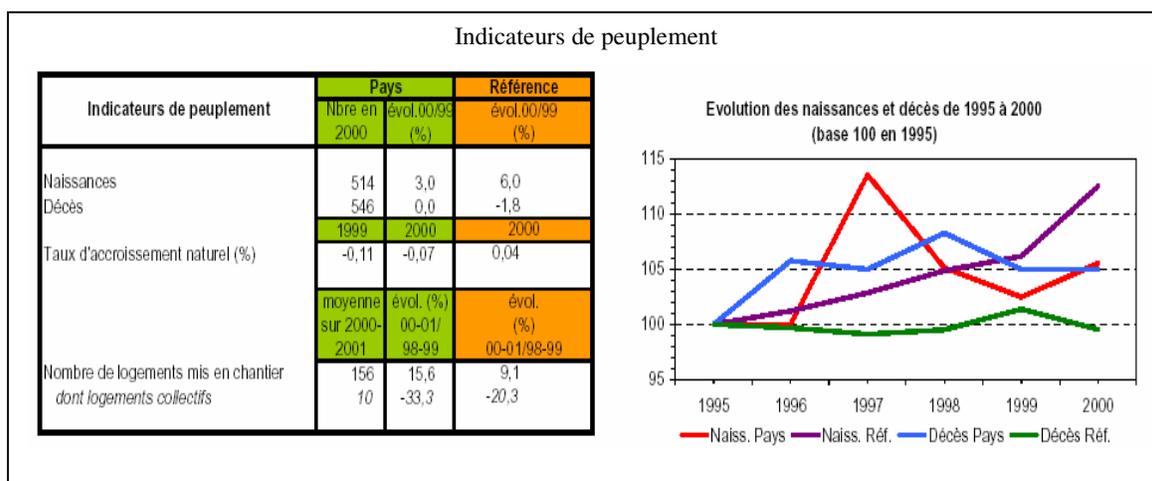
Deux opérations de collecte et de valorisation des déchets ont été engagées dans le cadre du SMICTOM qui regroupe les communes du Pays du Giennois et celles du canton de Châtillon-Coligny :

- La collecte sélective mise en place à partir de janvier 2003. En 2004, 2041 tonnes de verre ont été collectées, 469 tonnes d'emballages légers et 926 tonnes de journaux et magazines.
- La sélection d'un opérateur privé pour assurer le compostage de 4 000 tonnes de déchets verts. Cette solution sera opérationnelle à partir de juin 2005.

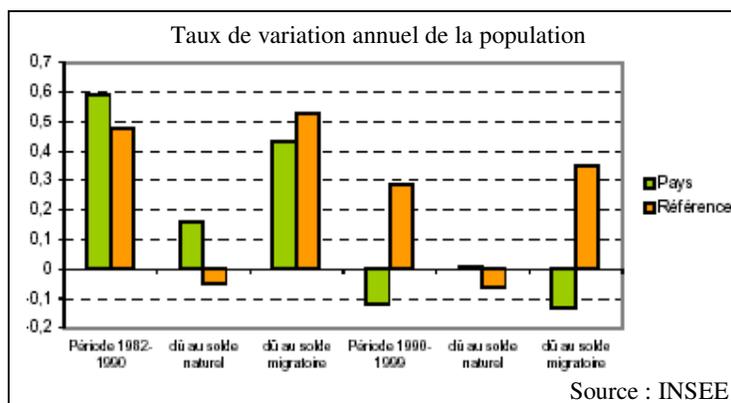
## IV - Une dynamique démographique en recul, un vieillissement de la population

Après plusieurs décennies de forte poussée démographique, le Pays du Giennois a perdu de la population entre les deux derniers recensements, notamment en raison d'une attractivité résidentielle moins importante. Cette évolution n'est pas homogène sur le territoire. Si la rive droite de la Loire recule de 3,2 %, avec notamment une forte perte pour la ville de Gien (-6,9 %), la rive gauche progresse au contraire de 3 %.

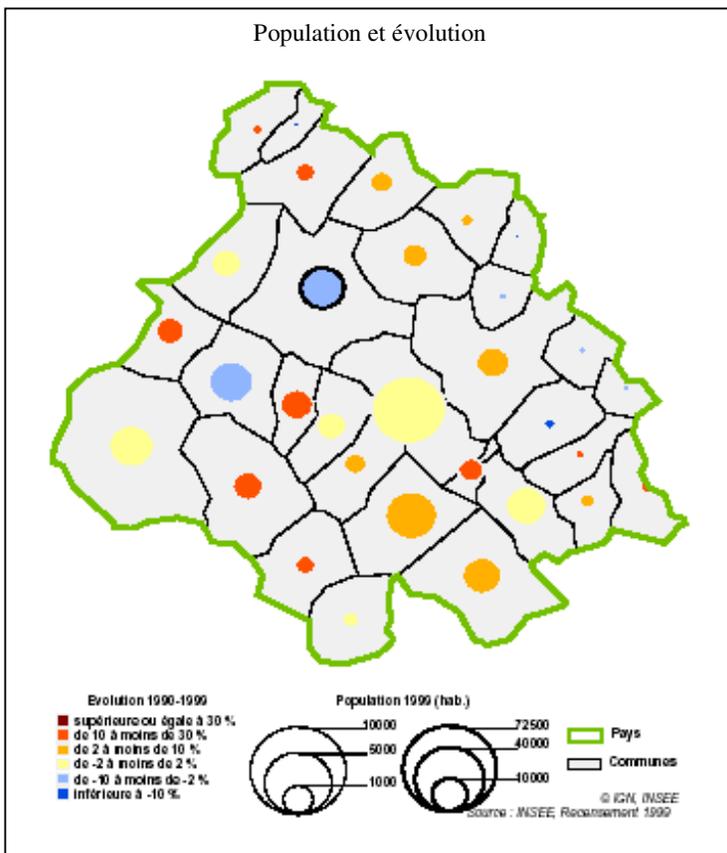
Alors que les mouvements naturels pénalisaient la dynamique démographique sur la fin des années 90, le taux d'accroissement naturel s'est récemment amélioré grâce à une légère augmentation des naissances (514 naissances en 2000).



Au dernier recensement (1999), le Pays rassemblait 43 812 habitants (données sans double compte). Le taux de variation annuel du solde naturel est de 0,01 % entre 1990-1999, contre -0,06 % pour les autres Pays et 0,2 % pour la Région. La situation du Pays est essentiellement liée au vieillissement de la population qui a été un peu plus rapide dans le Giennois que dans les autres Pays.

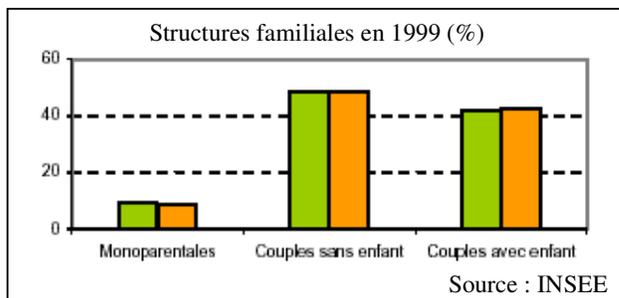


Quant au solde migratoire, le taux moyen est de -0,13 % pour le Pays entre 1990 et 1999, contre 0,35 % pour les autres Pays et 0,12 % pour la Région. Ce taux était de 0,43 % entre 1982 et 1990. Ces chiffres illustrent une perte d'attractivité résidentielle du Pays. Entre 1990 et 1999, le Pays a enregistré davantage de départs que d'arrivées.



Les mouvements migratoires renforcent le vieillissement de la population du Pays car les partants sont plus jeunes que les nouveaux arrivants. Ce phénomène est notamment du au départ de jeunes qui choisissent de poursuivre leurs études en dehors du Pays.

La part des plus de 60 ans est passée de 24,4 % en 1990 à 26,3 % aujourd'hui. Sur la même période, la part des moins de 20 ans est passée de 26,4 % à 24 %. L'indice de jeunesse du Pays est le même que celui des autres Pays mais est légèrement inférieur à celui de la Région. Cet indice n'a eu de cesse de diminuer tout au long des décennies, passant de 1,2 en 1982 à 1,1 en 1990 à 0,9 de nos jours. Les autres Pays et la Région ont connu une évolution identique.



La population du Pays du Giennois se caractérise par une très forte proportion de familles de petite taille (1-2 personnes). La taille moyenne des ménages est de 2,4 personnes soit une valeur identique à celles enregistrées par les autres Pays et par la Région.

## V - Une population stable à l'horizon 2029

Selon les projections de l'INSEE, la population du Pays progressera entre 1999 et 2029 de 1 270 nouveaux habitants, soit une croissance en trente ans de +2,9 % (hypothèse moyenne). Les dynamiques démographiques seront très différentes selon les tranches d'âge.

Elles se caractériseront notamment par une baisse des effectifs jeunes et des actifs et par un vieillissement de la population. Sur cette période, on observera le départ net de 1 840 jeunes de moins de 20 ans (- 61 jeunes par an), le départ de 2 850 personnes âgées de 20 à 60 ans (- 95 par an) et l'arrivée de 5 960 seniors de plus de 60 ans (+199 par an).

Ces chiffres illustrent le renforcement de tendances déjà en cours. En comparaison avec les territoires proches, ils sont relativement alarmants : la croissance démographique du Giennois sera sept fois plus faible que celle du Département, deux fois plus faible que celle de la Région.

Les conséquences sur les parcours résidentiels, sur le marché du logement, sur les besoins en matière de services et d'équipements ne seront pas négligeables. Certaines évolutions peuvent être anticipées :

- La baisse des effectifs jeunes de moins de 20 ans

Elle entraînera d'abord une réduction des besoins en matière d'équipements et de services liés à la petite enfance, à la scolarité, aux transports et aux activités périscolaires. Elle se manifestera ensuite par une faible demande des jeunes en matière de logements de petite taille et bon marché. Elle aura aussi pour conséquence une baisse quantitative des besoins en formation et en services liés à la recherche d'un premier emploi.

	Hypothèse basse	Hypothèse moyenne	Hypothèse haute
<i>France</i>	+4,5%	+9,1%	+13,2%
<i>Région Centre</i>	+4,8%	+7%	+13%
<i>Département du Loiret</i>	+15,8%	+20,9%	+25,4%
<i>La Frange francilienne</i>	+42,5%	+48,1%	+53,7%
<i>Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais</i>	+19,3%	+23,9%	+28,6%
<i>Pays Beauce Val de Loire</i>	+9,6%	+14%	+18,4%
<i>Pays de la Forêt d'Orléans</i>	+31,6%	+37%	+42,4%
<i>Pays du Gâtinais</i>	+36,6%	+41,6%	+46,6%
<i>Pays Giennois</i>	-0,5%	+2,9%	+6,4%
<i>Pays Loiret-Sologne Val Sud</i>	+26,2%	+31,3%	+36,4%

Source : INSEE

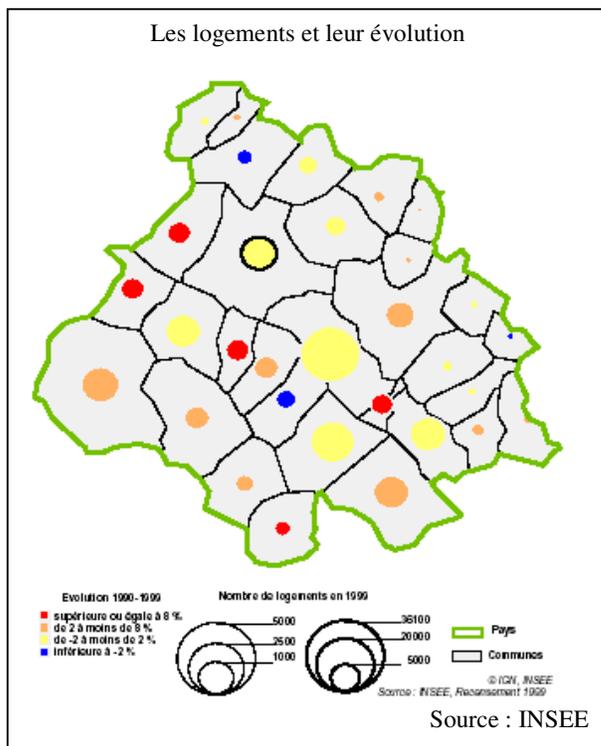
- La baisse du nombre d'actifs

La baisse du nombre d'actifs, jeunes et plus âgés, pèsera sur le marché du logement et notamment sur celui des résidences principales (maisons individuelles et appartements de grande taille). Elle aura aussi des effets sur le volume et la nature de la demande locale, notamment en matière de services marchands et non marchands. L'offre de services sera également affectée par le départ en retraite d'une partie des actifs travaillant dans ce secteur. La baisse des actifs chez les commerçants, les artisans, les professions libérales et les salariés des services accentuera les difficultés liées à la reprise d'activité et au recrutement de main d'œuvre. Dans certains territoires ruraux, le départ à la retraite des professions médicales entraîne déjà des réorganisations de l'offre avec la mise en place de maisons de médecins. De manière plus globale, la baisse du nombre d'actifs risque de peser sur l'attractivité économique du territoire.

- Le vieillissement de la population

Les besoins seront accrus en services médicaux, paramédicaux, assistance à domicile (aide-ménagère, services de soins, portage de repas,...), activités associatives et loisirs de proximité. La dépendance et le développement du quatrième âge renforceront les besoins liés à ces deux phénomènes.

## VI - Une faible progression du parc de logements en ligne avec l'évolution démographique



Le parc de logements présente une composition assez conforme à celles des autres Pays. Il est composé aux quatre cinquièmes de résidences principales (18 041 sur les 22 344 logements totaux).

Les résidences principales sont plus fréquemment occupées par des propriétaires (10 721) que par des locataires. Ces derniers résident pour la moitié dans un logement social.

Sur les deux derniers points, le poids de l'urbanisation se fait sentir. Le logement collectif est plus développé et les locataires du parc social sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble des autres Pays. Ce parc n'est pas très ancien, d'un bon niveau de confort et compte peu de logements de grande taille par rapport aux territoires de référence.

L'évolution du parc de logements est peu soutenue, notamment à Gien où la baisse démographique s'accompagne d'un net développement de la vacance. Ce taux atteint 8,6 % contre 7,4 % pour les autres Pays et 7,2 % pour la Région.

Logements en 1999	Pays			Référence	
	Nbre	évol.90/99 (%)	Struct. (%)	évol.90/99 (%)	Struct. (%)
Ensemble des logements	22 344	2,8	100,0	5,1	100,0
Résidences principales	18 041	4,9	80,7	9,2	80,5
Résidences secondaires	2 147	-11,7	9,6	-8,8	11,5
Logements occasionnels	226	-30,5	1,0	-40,0	0,7
Logements vacants	1 930	8,9	8,6	-4,8	7,4
En collectif	4 505	2,9	20,2	20,3	11,4
En individuel	17 839	2,8	79,8	3,4	88,6
Résidences principales					
Propriétaires	10 721	9,5	59,4	9,8	69,2
Locataires	6 524	1,5	36,2	14,3	26,5
dont HLM	3 329	4,7	18,5	21,3	10,4

Indicateurs logements en 1999	Pays	Référence
Ensemble des logements		
% anciens (antérieurs à 1948)	39,5	48,7
% récents (construits depuis 1990)	6,1	7,5
% petits (1 ou 2 pièces)	14,9	13,8
% grands (5 pièces ou +)	28,6	33,6
Résidences principales		
% tout confort (Chauf., SdB, WC int.)	77,3	74,7
Nombre de personnes par pièce	0,6	0,6

Source : INSEE

## VII - Un taux de chômage en progression, de nombreux allocataires, une activité féminine en retard

La situation sociale des habitants du Pays du Giennois est proche de celle des autres Pays. Les revenus sont assez comparables.

Après avoir été le plus faible du département, le taux de chômage s'est fortement développé à partir de 2003. Sur le bassin d'emploi de Gien (les trois cantons du Pays du Giennois et les cantons de Sully-sur-Loire et d'Ouzouer-sur-Loire), il est passé de 5,2 % de la population active en 2001 à 5,6 % en 2002, puis 6,9% en 2003, 7,8 % en septembre 2004 et 8,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette situation s'explique en partie par les licenciements importants suite à la fermeture ou aux difficultés de certaines entreprises (ALIZOL, Aupem Selfi). Au mois de janvier 2005, l'ANPE enregistrait 2 191 demandeurs d'emplois (DEFM de catégorie 1<sup>1</sup>) contre 1 918 en août 2003. Cette mauvaise performance ramène le taux de chômage sur le bassin d'emploi de Gien à un niveau supérieur à la moyenne départementale (8 % de chômage) mais reste inférieur à celui de la Région (8,7 %) et à la moyenne nationale (9,9 %). Parmi les demandeurs d'emplois, 27,8 % sont inscrits depuis plus d'un an, 18,3 % ont moins de 25 ans, et 49,2 % sont des femmes.

Activité	Pays		Référence
	1990	1999	1999
Population active (source RP)	18 997	19 055	640 101
Taux d'activité (%)	53,1	52,7	53,8
dont			
15-24 ans	44,8	36,9	35,7
25-49 ans	87,0	88,8	90,2
50 ans et plus	23,9	25,0	25,6
dont			
Hommes	62,3	60,1	60,3
Femmes	44,3	45,7	47,5
Taux de chômage (%)	9,3	11,9	10,6
dont			
moins de 25 ans	14,6	24,2	22,5
Hommes	4,0	10,4	8,3
Femmes	13,2	13,7	13,4
Part chômeurs longue durée (%) au 31/03/01 (source ANPE)	19,0		31,1

Source : INSEE

Indicateurs sociaux	Pays		Référence		Fiscalité locale en 2002*	Pays		Référence	
	1999	2000	1999	2000		€/hab.	(%) Struct.	€/hab.	(%) Struct.
Revenu net imposable moyen (€)	13 405	13 702	13 688	14 115	Produits	102	21,3	89	23,8
% des loyers non imposés	47,3	47,6	48,3	48,3	Foncier bâti	146	30,3	115	30,8
Bénéficiaires des minima sociaux (pour 1 000 habitants)					Foncier non bâti	22	4,6	32	8,6
dont RMI	12,1	11,1	9,2	8,9	Taxe professionnelle	210	43,8	137	36,7
ASV	8,8	8,1	10,1	8,8	dont produits des EPCI	194	40,5	98	15,1
API	1,5	1,5	1,4	1,4	Potential fiscal	516	-0,2	443	1,8
AAH	10,4	10,8	10,3	10,8					
% des ménages à bas revenus	26,3	25,1	21,8	21,6					

\* Hors Fonds Départemental de Pénalisation de la Taxe Professionnelle

Source : INSEE

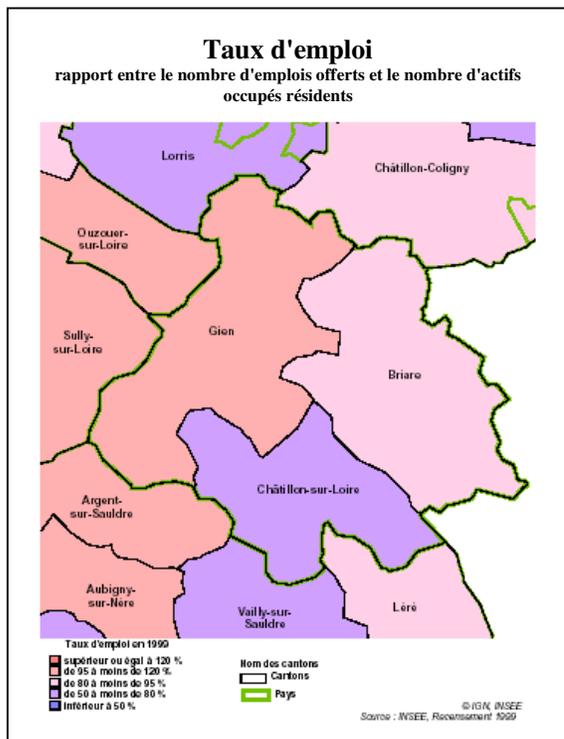
Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'indice de chômage à l'échelle du Pays du Giennois s'élevait à 10,9 %, contre 10,8 % pour les autres Pays et 11,5 % pour la Région.

La proportion de ménages à bas revenus est légèrement plus élevée dans le Pays du Giennois : 25,1 % des ménages sont dans cette situation, contre 21,6 % dans les autres Pays. De même 11,1 habitants sur 1000 bénéficient du RMI contre 8,9 dans les autres Pays. 47,6 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés, contre 48,3 % dans les autres Pays et 48,3 % dans la Région.

Dans leur ensemble, les communes du Pays sont relativement riches. Avec 516 euros par habitant, leur potentiel fiscal est supérieur de 17 % au niveau de référence. La taxe

<sup>1</sup> L'ANPE distingue : les personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein (DEFM de catégorie 1), les personnes à la recherche d'un emploi à temps partiel (catégorie 2), les personnes à la recherche d'un emploi saisonnier ou temporaire (catégorie 3). Les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3, hors activité réduite correspondent à la définition du chômage au sens du BIT.

professionnelle contribue pour plus de 42 % aux recettes fiscales perçues par les communes, contre 36 % pour les autres Pays.

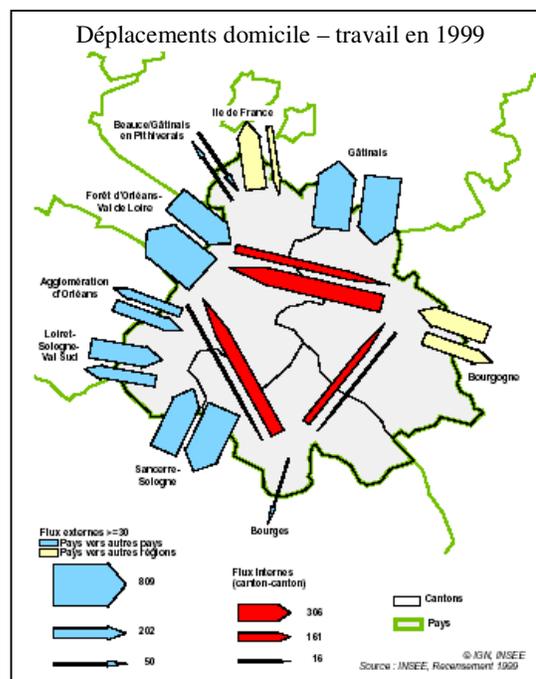


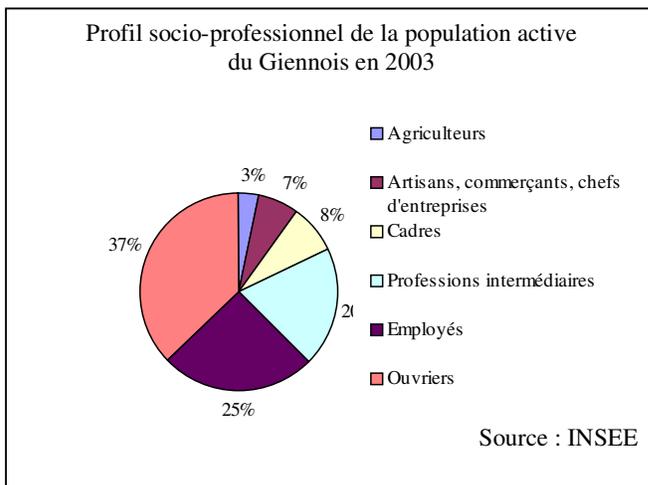
Le nombre d'actifs du Pays, environ 19 000, est resté stable durant la dernière décennie alors que la population en âge de travailler a augmenté. Le glissement vers des âges de moindre activité conjugué au retrait massif des jeunes du marché du travail explique que le taux d'activité ait légèrement diminué durant cette période. En effet, il est passé de 53,1 % en 1990 à 52,7 % en 1999. Dans le même temps, les autres Pays ont connu une augmentation de leur taux d'activité. Le travail à temps partiel est relativement développé. Il accuse pourtant un léger recul en 2000 alors que l'emploi se féminise à un niveau élevé passant de 44,3 % en 1990 à 45,7 % en 1999. Les autres Pays et la Région connaissent eux aussi une trajectoire similaire.

## VIII - Un Pays fortement intégré vis-à-vis de l'emploi

En offrant un emploi par actif, le Pays présente un taux d'emploi équilibré. Il est fortement intégré vis-à-vis de l'emploi : les 4/5<sup>e</sup> postes offerts par l'appareil productif local sont occupés par des résidents du Pays.

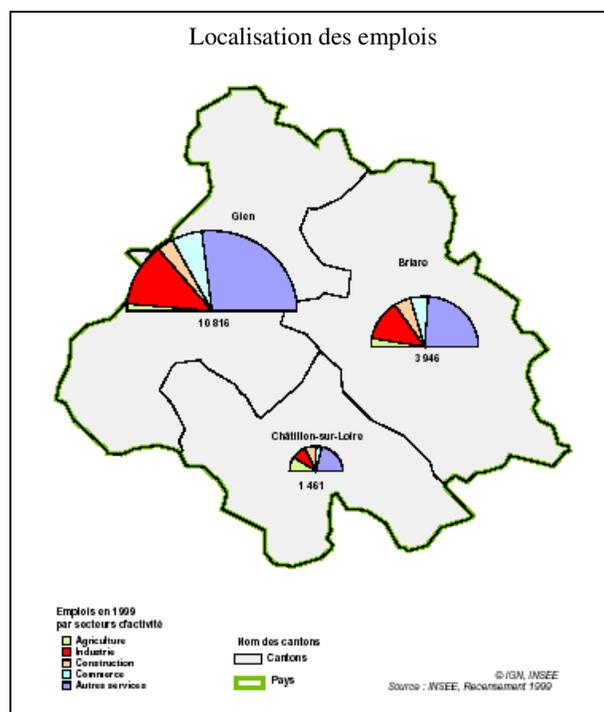
Toutefois, plus de 3 400 résidents travaillent hors du Pays : les 2/3 dans les Pays de la Forêt d'Orléans-Val de Loire, du Gâtinais ou de Sancerre-Sologne. Les échanges d'actifs entre les Pays du Giennois et celui du Gâtinais sont équivalents.





Le Pays du Giennois connaît une représentation massive de la catégorie ouvrière, suivi des employés et des professions intermédiaires.

L'activité économique est très concentrée sur le canton de Gien qui accueille 85 % des emplois, suivi dans une moindre mesure, de celui de Briare. En offrant sensiblement moins d'emplois qu'il ne compte d'actifs occupés, le canton de Châtillon-sur-Loire a une fonction plutôt résidentielle.



## IX - Une offre de formation professionnelle limitée

La faiblesse de l'offre de formation professionnelle constitue un handicap pour le bassin d'emploi du Giennois. La Maison Familiale Rurale de Gien est une institution qui propose un programme de formations pour un public très ciblé puisqu'il s'agit d'une formation à la création d'entreprises en milieu rural. Il est de même pour l'Ecole « Bannette » de Briare qui forme les adultes au métier de boulanger – pâtissier.

L'association G-Fait est devenue formateur professionnel pour adultes en 2003 et aide les demandeurs d'emploi ou les salariés à acquérir des compétences (formations sur demande) sur la commune de Beaulieu-sur-Loire.

L'absence d'antenne locale de chambres consulaires explique aussi ce déficit. Cependant, la ville de Montargis accueille les antennes de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers.

Les lycées professionnels de Gien (Bernard Palissy, Saint François de Sales) et de Briare (Paul Langevin) proposent des formations professionnelles.

Saint François de Sales prépare notamment aux diplômes de BTS chimiste et d'assistant de gestion des PME PMI, de Bac Pro comptabilité et de BEP comptabilité et vente. Une offre est également proposée aux adultes, mais elle est limitée à la bureautique et à l'anglais. Des filières de niveau CAP font défaut dans les secteurs de la coiffure, de la cuisine et du bâtiment. Bernard Palissy propose des BEP à Bac Pro comptabilité, vente, secrétariat, un BTS Management des Unités Commerciales, et dans le domaine industriel, des formations allant de la 3<sup>ème</sup> au Bac Pro : maintenance des systèmes mécaniques automatisé, structures métalliques, chaudronnerie. Paul Langevin enseigne du Brevet au Bac Pro l'électronique et l'électrotechnique, et propose des CAP et BEP bioservices (apprentissage de la restauration pour cantines et hôpitaux).

Les autres pôles de formation les plus proches du Pays se situent dans l'agglomération Montargoise : enseignement sur la coiffure, la mécanique automobile, la couture, la vente, la gestion, le commerce, l'informatique, les soins infirmiers ; l'hôtellerie - restauration et l'agriculture – sylviculture.

Il est à noter la présence d'un Institut de Formation Professionnelle et d'un Centre de Formation des Apprentis à Montargis.

L'éloignement des sites de formations, comme Montargis, Orléans et Bourges (40 à 100 kilomètres), peut poser des difficultés d'accès pour les personnes ne disposant pas de véhicule.

La faiblesse de l'appareil de formation local est certainement aussi due à un taux de chômage qui a longtemps été l'un des plus faible du département. Sa forte progression depuis 2003 devrait inciter les partenaires locaux à renforcer leurs actions en matière d'insertion et d'appui au développement de la formation professionnelle. Près de la moitié des demandeurs d'emploi a un niveau CAP/BEP.

La faiblesse de l'offre de formation dans le Pays du Giennois constitue indéniablement un handicap pour ces personnes.

formation des demandeurs d'emploi	DEFM cat1	dont moins de 26 ans
Supérieur à Bac +2	4,8%	3,9%
Bac + 2	9,2%	7,8%
Bac et Bac Pro	14,6%	18,7%
CAP/BEP	44,2%	49,9%
BEPC	9,3%	12,6%
CEP	17,1%	5,6%
Aucun	0,7%	1,5%

source : ANPE

## X - Un tissu industriel important, une majorité de PME PMI, une progression des services

En 2002, le tissu économique hors agriculture se composait de 1 768 établissements, dont 13,6 % dans l'industrie, 28,6 % dans le commerce, 43,6 % dans les services et 14,2 % dans la construction. La structure économique du Giennois reste assez proche de celle des autres pays de la Région.

Le tissu industriel du Giennois est caractérisé par un ensemble de PME et PMI et fournit près d'un emploi sur quatre. Les secteurs du commerce et des services contribuent respectivement à 11 % et 51,4 % des emplois. La construction occupe 8 % des emplois.

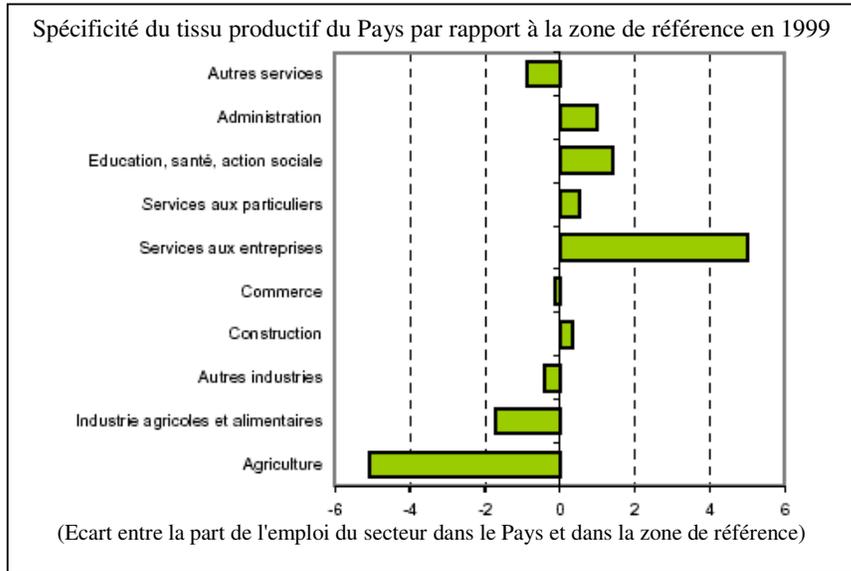
Les trois-quarts des établissements industriels sont installés à Gien et à

Briare. Gien demeure le pôle principal d'activités et totalise plus de la moitié des emplois.

Avec 650 salariés, OTIS (ascenseurs et monte-charge) est le premier employeur industriel du Pays. D'autres entreprises sont également importantes : Georgia Pacific (474 emplois), Pierre Fabre Médicaments (416 emplois), Shiseido International (266 emplois), Faïencerie de Gien (212 emplois).

Etablissements au 01/01/02	Pays		Réf.
	Nombre	Struct. (%)	Struct. (%)
<b>Industrie</b>	241	13,6	14,4
<i>dont Industrie agro-alimentaire</i>	68	3,8	4,3
<i>Biens de consommation</i>	58	3,3	3,0
<i>Automobile</i>	2	0,1	0,2
<i>Biens d'équipement</i>	39	2,2	2,3
<i>Biens intermédiaires</i>	71	4,0	4,4
<i>Energie</i>	3	0,2	0,3
<b>Commerce</b>	506	28,6	26,4
<b>Services</b>	770	43,6	41,4
<i>dont Transport</i>	52	2,9	3,8
<i>Activités immobilières</i>	30	1,7	1,7
<i>Services aux entreprises</i>	166	9,4	10,7
<i>Services aux particuliers</i>	308	17,4	15,6
<i>Education, santé, action sociale</i>	214	12,1	9,8
<b>Construction</b>	251	14,2	17,7

Source : INSEE



Le tissu économique se caractérise par une forte présence de services aux entreprises et dans une moindre mesure de services d'éducation, de santé et d'action sociale.

Entre 1995 et 2003, le tissu économique du bassin d'emploi de Gien a enregistré

une progression de 2,8 %, contre 3,7 % pour le département, 1,8 % pour la Région et 10,6 % pour la France. Sur la même période, la zone d'emploi de Montargis a vu son parc

d'entreprises se développer de 7 %, celle d'Orléans de 3,9 % alors que celle de Pithiviers reculait de 3,1 %.

En terme de créations d'entreprises, les secteurs les plus dynamiques ont été pour la zone d'emploi de Gien : les services aux particuliers (+76 nouvelles entreprises), les services aux entreprises (+51), les cafés-hôtels-restaurants (+13). Le commerce et la construction ont perdu respectivement 29 et 28 entreprises. L'industrie a perdu 11 entreprises.

Le jeu des créations/fermetures se fait au détriment de l'emploi industriel qui est compensé par la progression de l'emploi dans les services (services marchands, services non marchands aux particuliers et aux entreprises).

### *Les parcs d'activités du Pays du Giennois*

Le Pays du Giennois regroupe douze parcs d'activités sur lesquels six entreprises de plus de 200 salariés sont implantées.

En matière de parcs d'activités, il existe un déséquilibre entre les différents bassins économiques. Pour Gien-Briare et Montargis, les zones d'activités seront mises en commercialisation dans les prochaines années.

Sur le bassin de Gien, l'on recense 52 ha de surface disponible viabilisée, 98 ha de projet de parc et 57 ha de réserve foncière, pour une surface occupée de 200 ha.

Le canton de Gien totalise à lui seul 120 ha de terrains occupés ou disponibles viabilisés ainsi que 72 ha de projets d'extension à long terme. La commune de Gien dispose de la plus grande réserve foncière du canton (61 ha).

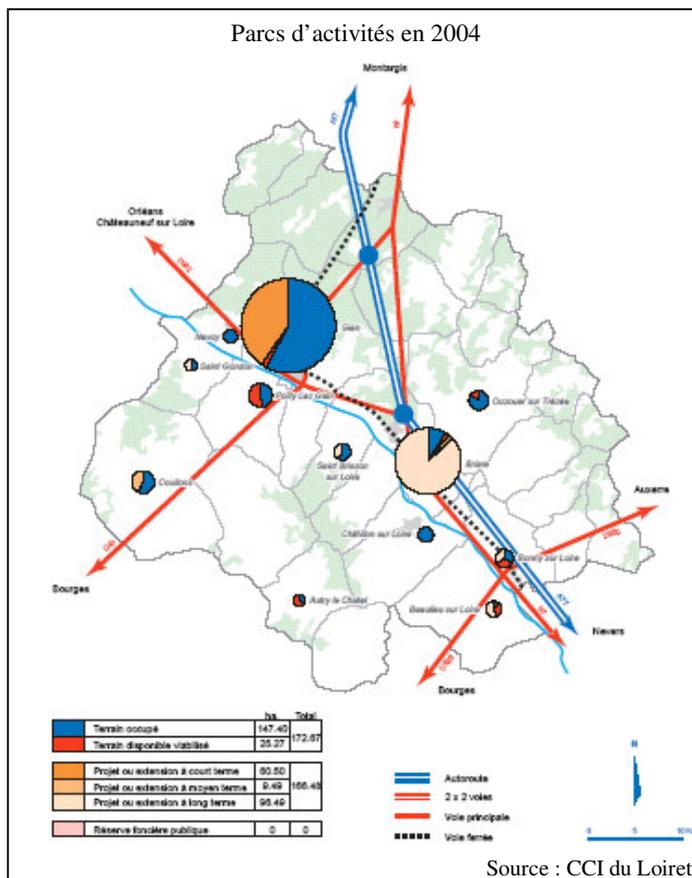
Le canton de Briare comptabilise 31 ha de terrains occupés ou disponibles viabilisés ainsi que 92 ha de projets d'extension à long terme. La commune de Briare dispose de la plus grande réserve foncière du canton (86 ha).

Les communautés de communes Giennoises et du canton de Briare poursuivent leurs réflexions pour une éventuelle « zone de Pays » complémentaire.

Le canton de Châtillon-sur-Loire comptabilise 13 ha de terrains occupés ou disponibles viabilisés ainsi que 3,3 ha de projet d'extension à long terme.

### *Les critères d'implantation des entreprises*

Les professionnels de l'immobilier distinguent deux logiques sur le marché de l'immobilier d'entreprises : Orléans et le reste du Département. En dehors d'Orléans, le marché est encore peu structuré. Il dépend de la stratégie d'offre des collectivités, notamment des communautés de communes.

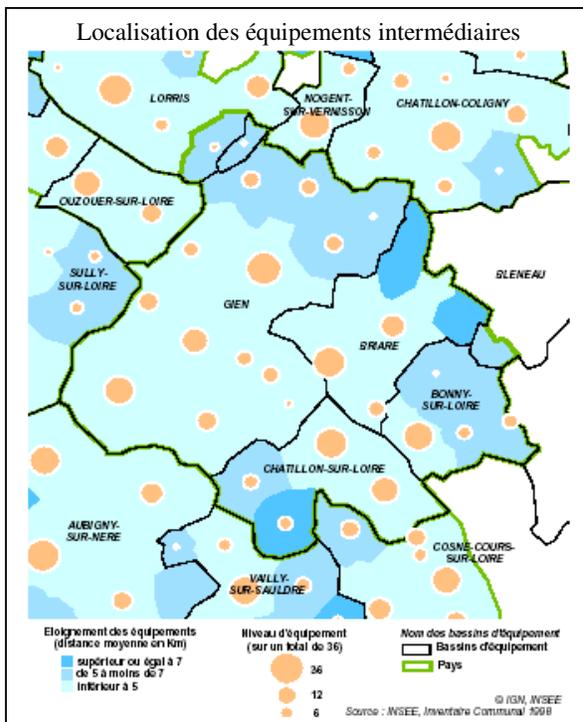


Dans leurs critères d'implantation, les chefs d'entreprises privilégient avant tout le cadre de vie, la sécurité et les services aux salariés. La proximité des infrastructures routières et les préoccupations liées aux risques industriels constituent également des facteurs décisifs d'implantation.



## XI – Une forte présence commerciale

L'offre commerciale du Pays se caractérise par une certaine prépondérance en matière de commerces alimentaires et de commerces automobiles. Son tissu commercial est plus dense que celui de zones comparables. Les habitants sont nombreux à disposer d'équipements ou de services dans leurs communes de résidence. Quand cela n'est pas le cas, ils trouvent à proximité et toujours dans le Pays, les services qui font défaut. De ce point de vue, le Giennois apparaît comme un territoire très intégré.



Toutefois, les situations ne sont pas uniformes selon les communes. Le Pays du Giennois (810 commerces) connaît une certaine division et spécialisation de son territoire. Ainsi, Gien demeure le pôle principal en terme d'offre commerciale, viennent ensuite Briare et Châtillon-sur-Loire. Mais chacun d'eux possède une spécialisation quelque peu différente. Châtillon-sur-Loire se distinguant par son offre alimentaire de moyenne surface. Vient ensuite le pôle de Bonny-sur-Loire. Ces quatre communes totalisent 77 % des commerces et des services du Pays et 90 % de l'activité commerciale. On note néanmoins quelques pôles de proximité relativement structurés sur Beaulieu-sur-Loire, Coullons, Ouzouer-sur-Trézée et Poilly-lez-Gien. Viennent enfin les petites communes rurales de moins de 1000 habitants dont sept d'entre elles ne possèdent aucun commerce. De ce point de

vue, le Giennois apparaît une nouvelle fois comme un territoire fortement intégré.

La densité artisanale est de 14 artisans pour 1000 habitants. Les taux sont similaires pour les autres Pays et la Région.

Une étude diagnostic de l'appareil commercial du Pays du Giennois a été réalisée en Mars 2004 dans le cadre du Schéma de Développement Commercial du Département du Loiret.

## XII - Une agriculture structurante

L'activité agricole conserve un poids économique important et maintient un tissu rural vivant. Cependant, elle connaît d'importantes difficultés. Une de ces difficultés réside en la fragilité des sols qui a conduit au classement de la majeure partie du territoire en zone défavorisée. Les sols se caractérisent ainsi par leur caractère hydromorphe. Leur assainissement est dès lors une condition préalable à une meilleure valorisation agricole.

La poursuite des travaux d'aménagement des sols notamment en terme d'irrigation et de drainage est véritablement nécessaire pour le Pays.

### *Les exploitations*

Les surfaces agricoles utiles (S.A.U.) représentent 38 600 hectares et couvrent près de 43 % de la superficie du Pays. Cette proportion reste inférieure à la moyenne des autres Pays (57 %) ou à la moyenne régionale (56 %). L'espace agricole reste toutefois très important et confère au territoire une forte identité agricole et rurale. En employant 844 actifs, l'agriculture du Giennois occupe 5 % des actifs du Pays.

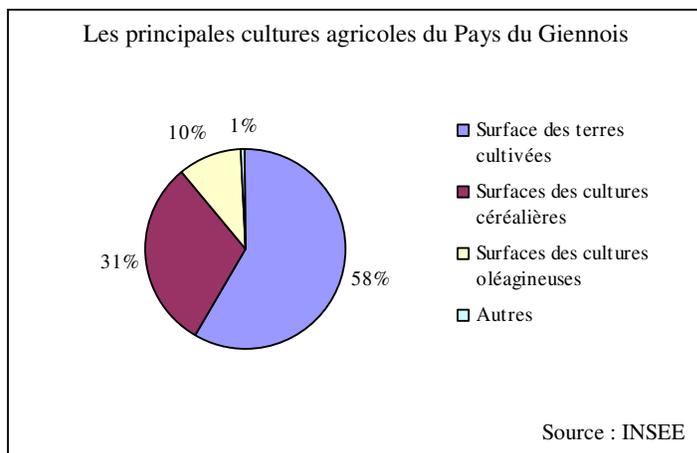
La taille moyenne de la S.A.U. des exploitations professionnelles du Pays est de 117 hectares, contre 104 pour les autres Pays et 103 pour la Région. Elle révèle une concentration plus élevée de l'espace agricole. Les 339 exploitations agricoles que compte le Pays du Giennois représentent 1,6 % des exploitations de la Région et 1,8 % des S.A.U.

Le Sud du territoire du Pays se caractérise par des structures de petites tailles et par une production animale. Le Nord, quant à lui, est occupé par des exploitations plus importantes.

A l'avenir, la transmission et la reprise des exploitations restent un des problèmes majeurs de l'agriculture locale qui reste fragilisée par les crises récentes.

#### *Un Pays de polyculture et d'élevage*

Le Pays du Giennois se caractérise par sa polyculture et son élevage. Plus de 80 % de la superficie agricole est labourée. Les céréales représentent 53 %, la jachère occupe environ 10 % de la S.A.U. Le Pays se caractérise par une agriculture extrêmement variée, reflet de la diversité des sols.



Près de 14 % des exploitations agricoles professionnelles du Pays sont consacrées à l'élevage (47 exploitations sur 339). L'élevage bovin reste la principale production pour les exploitations du Pays. Il est lié à la nature du sol qui trouve là sa meilleure utilisation. L'élevage caprin, en constante évolution, est particulièrement bien représenté dans les communes du Sud de la Loire (57 % pour le canton de Châtillon).

Une partie de ce territoire est d'ailleurs classée en zone A.O.C. « crottin de Chavignol ». Cependant, cet atout gastronomique et touristique reste pour l'instant insuffisamment exploité. Il faut ajouter à cela l'élevage avicole en constante évolution.

D'autres productions végétales occupent une part non négligeable dans l'économie agricole du Giennois, contribuant positivement à l'image du territoire :

- L'arboriculture fruitière (poirier, pommier) est particulièrement représentée dans le canton de Briare ;
- La vigne est cultivée sur les 3 cantons, essentiellement sur les communes des bords de Loire. Les vins du « Coteaux du Giennois », d'abord VDQS, sont aujourd'hui classés en A.O.C. Cependant, cet atout reste encore peu exploité ;
- Le maraîchage est surtout présent sur les communes de Beaulieu-sur-Loire et Poilly-lez-Gien ;
- L'horticulture se concentre à Briare, Beaulieu-sur-Loire et Gien.

La volonté de diversification est bien réelle. En effet, certaines exploitations se sont diversifiées en proposant des activités liées à la chasse et à l'élevage de gibiers. Cette diversification est également axée sur le développement des activités d'accueil à la ferme et de vente directe de produits fermiers.

### **XIII - Un Pays bien équipé en services de proximité**

Le niveau d'équipement du Pays est en moyenne l'un des plus élevés de la Région. Son avance par rapport aux autres territoires est significative.

#### *Les services publics et bancaires*

Les services sont bien présents dans les chefs lieux de canton, et même dans quelques plus petites communes pour la Poste. Toutefois, l'évolution allant plutôt dans le sens de la concentration de ces services au niveau des villes, les élus craignent une perte de vitalité et d'activité au sein de leur commune.

#### *Les équipements sportifs, culturels et de loisirs*

Les principaux équipements de loisirs sur le Pays sont les salles polyvalentes ou les foyers. Le bibliobus dessert toujours le territoire et les bibliothèques sont bien répandues. Seule la commune de Gien offre un cinéma, mais le ciné mobile sillonne le Pays. Sur la commune de Briare, l'association du Théâtre de l'Escabeau, unique théâtre du Giennois a remis aux normes sa salle d'accueil et de spectacles. Outre les spectacles, elle propose également des cours de théâtre pour les jeunes et les adultes. Les gymnases sont assez peu nombreux et se trouvent dans les villes pôles et dans les communes intermédiaires. Le Pays compte 2 piscines ou centre aquatique. Les équipements sportifs sont donc relativement rares, même si les salles polyvalentes se transforment parfois en gymnase. 14 communes proposent à leurs habitants un centre aéré.

#### *Les équipements de santé*

Le seul hôpital du Giennois est le Centre Hospitalier P. DESZARNAULDS qui se situe à Gien. La Polyclinique Jeanne d'Arc se trouve également sur Gien. Un pôle santé unique, sur un seul et même site celui de l'hôpital sera créé début 2008. Le bâtiment actuel de la Polyclinique devrait abriter un centre de convalescence psychologique.

Les médecins, les infirmières et les pharmacies se retrouvent bien entendus dans les chefs lieux de canton mais également dans les communes intermédiaires.

#### *Les équipements en faveur de la petite enfance*

Les équipements en faveur de la petite enfance sont nombreux sur le Pays : halte-garderie, centre de loisirs. Seule la ville de Gien est pourvue d'une crèche municipale. Dans un contexte de ruralité, il est important d'adapter le mode de vie des ménages au territoire.

#### *L'aide et l'accueil des personnes âgées*

Gien et Briare comptent chacune une unité de soins de longue durée. Les établissements pour personnes âgées habilités à l'aide sociale (maison de retraite) sont au nombre de 5, répartis dans les chefs lieux de canton et sur Coullons. Les établissements pour personnes âgées non habilités à l'aide sociale sont au nombre de 2, sans compter la structure de Thou qui a fermée ses portes fin 2004. Un foyer – logement habilité à l'aide sociale se localise à Briare. Un centre d'accueil de jour est implanté à Gien.

Les personnes âgées sont en majorité placées à partir du moment où elles sont dépendantes. Les structures existantes doivent donc être équipées pour répondre à leurs besoins. L'adaptation de ces structures est souvent freinée par un manque de fonds.

#### *L'aide et les soins à domicile pour les personnes âgées*

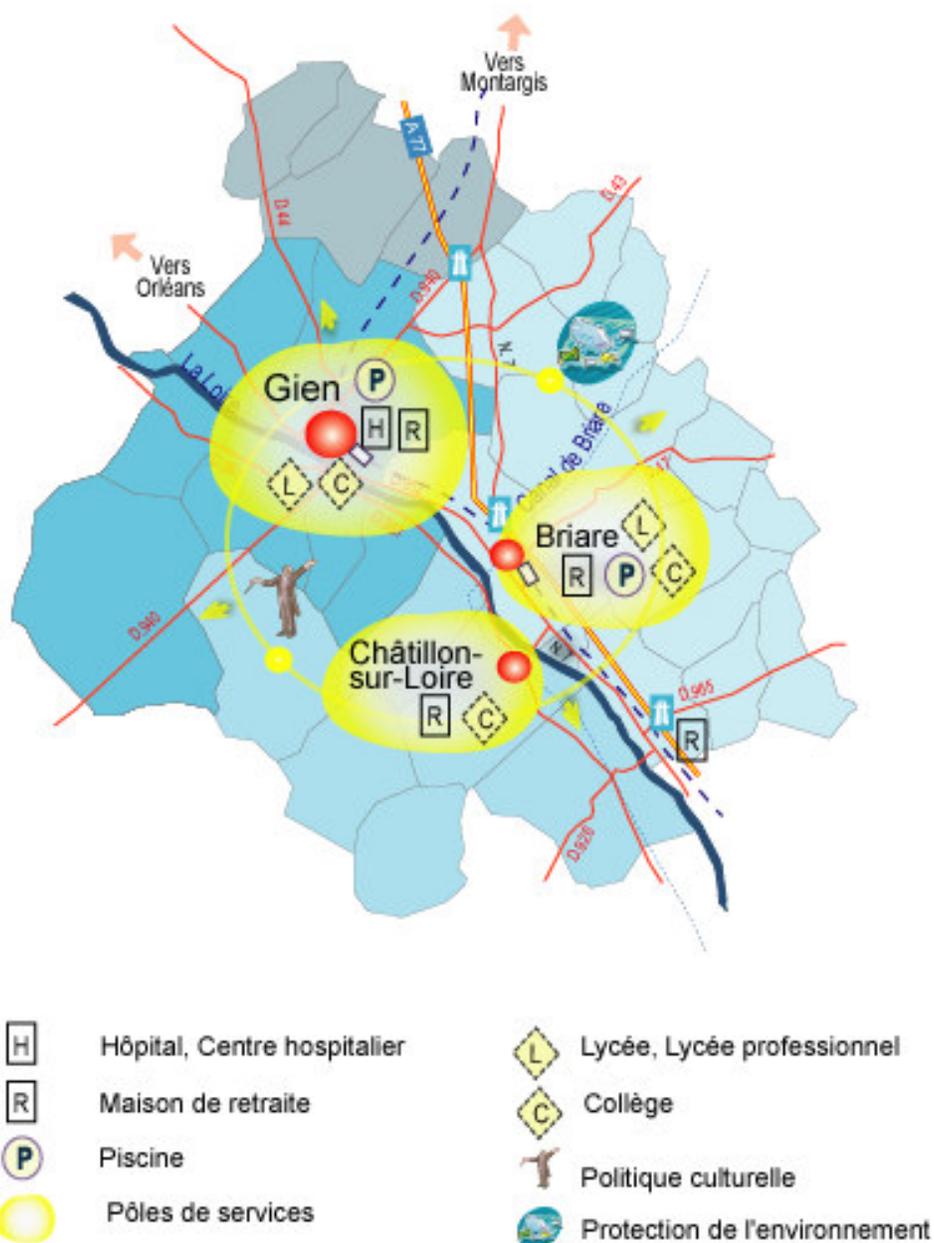
Les associations d'aide et de soins à domicile connaissent un grand succès, ainsi que les services ou associations de portage de repas. Ces structures auraient parfois besoin d'être appuyées pour toucher un public plus grand.

### *L'aide et l'accueil pour les personnes handicapées*

Les structures d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées au sein du Pays sont insuffisantes et parfois inadaptées. On peut observer l'augmentation du nombre de personnes handicapées vieillissantes, la disproportion entre Orléans et le Giennois en terme de structures d'accueil et le besoin de structures d'accueil provisoires. La création de structures adaptées doit être encouragée pour faire face à ces problèmes.

La création d'un nouveau foyer de vie et d'un atelier cuisine est actuellement prévue pour le début de l'année 2006, à Gien. Un foyer d'accueil temporaire pour enfants devrait voir le jour sur le site de l'IME de Nevoy à cette même date.

La qualité de vie en milieu urbain et rural repose sur la possibilité offerte aux familles de bénéficier d'un emploi, de loisirs, de transports adaptés, de commerces et de services publics accessibles.



## XIV - Une activité touristique diversifiée, un potentiel encore sous-exploité, une vocation d'ouverture à développer

### *Des atouts touristiques indéniables*

Le Giennois dispose d'une histoire ancienne et riche avec des sites nombreux et diversifiés : patrimoine naturel, monumental, culturel, historique, industriel et gastronomique. Ces atouts sont répartis sur la presque totalité du Pays. Les sites touristiques majeurs sont : Musée de la Faïencerie (Gien), Musée International de la Chasse (Gien), Musée de la Mosaïque et des Emaux (Briare), Musée des 2 marines et du Pont Canal (Briare), Musée archéologique (Châtillon/Loire), Musée des costumes (Autry le Châtel), Jardin Bois de Bambous (Faverelles), Château de Pont-Chevron (Ouzouer sur Trézée), Château de St Brisson/Loire, Château de la Bussière, Pnt Canal de Briare, Ecluse de Mantelots (Châtillon/Loire), Canal de Briare, Canal Latéral à la Loire et son ancien canal.



Le Pays du Giennois est propice au développement des activités de randonnées pédestres, équestres et de cyclotourisme. Des itinéraires pédestres sont balisés, entretenus et répertoriés dans des dépliants cantonaux, réalisés par le Comité Départemental du Tourisme – Conseil Général du Loiret. Le projet « Loire à vélo » permettra de relier le territoire avec les Pays voisins de la Région Centre et de la Région Bourgogne.

Certaines actions conjointes pourraient concernées non seulement la mise en réseau de ces sites mais également leur mise en valeur avec les territoires voisins comme le Pays Gâtinais, l'Agglomération Montargoise, mais aussi les Pays situés dans le Cher, l'Yonne et la Nièvre.

Avec le Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise, le projet en cours de réflexion est de mettre en place un itinéraire cyclo-touristique, reliant la région parisienne à la Loire, avec une cohérence de l'itinéraire, de la signalétique et de la communication. D'autre part, de nombreuses réunions (avec le Pays du Cher et de la Région Bourgogne) sont actuellement organisées afin de mettre en place le développement du Canal Latéral à la Loire qui s'inscrit dans le développement d'un territoire homogène plus large que représente le Bassin de la Loire moyenne. Le Canal étant une plus value pour nos territoires. Le projet de réalisation d'un schéma de développement du Canal Latéral à la Loire, porté par les collectivités riveraines et les Pays bordant le Canal est considéré comme complémentaire de l'étude prévue par Voies Navigables de France (Etude relative à l'élaboration du schéma de développement de la voie d'eau Montargis – Roanne).

La fréquentation de l'activité de loisirs dans le domaine fluvial est restée stable. Les bateaux de promenade et ceux destinés à la location rencontrent un franc succès.

L'évolution de la fréquentation des monuments, des sites et des musées a enregistré une baisse depuis 2002. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer cette baisse générale : conjoncture économique et politique, conditions climatiques, ...

Avec une clientèle française majoritairement locale et également en provenance de la région parisienne, le Giennois voit baisser sa fréquentation de 7,5 % en 2003. Toutes les clientèles étrangères sont en baisse, à l'exception des Suisses, des Québécois et des Japonais. En dépit de cette baisse, l'activité touristique reste satisfaisante.

Le Giennois dispose de cinq points d'accueil permanents, tous classés en Office de Tourisme (Beaulieu/Loire, Bonny/Loire, Briare, Châtillon/Loire et Gien). Il n'existe pas encore sur le Pays de véritable pôle touristique qui soit à la fois un lieu d'information et d'animation.

Une mise en réseau des informations ainsi qu'une coordination des actions sont absolument nécessaires pour renforcer la notoriété touristique du Pays. Cela permettra de l'identifier comme une destination de qualité et de véhiculer une image attractive et accueillante. Pour ce faire, le Pays souhaite continuer à valoriser son territoire grâce à la mise en place de documents touristiques et grâce à la création d'un site internet.

### *Un hébergement à valoriser*

L'offre du Giennois en hébergements touristiques est caractérisée par une forte croissance des formules en milieu rural. Ainsi la capacité d'accueil en gîtes ruraux est de 42, et celle des chambres d'hôtes est de 12, labellisé « Gîte de France ». Ces établissements sont répartis de façon homogène et sont jugés de qualité avec une moyenne de deux épis.

L'hébergement de groupes est peu présent. Une demande se fait sentir dans ce domaine.

Le parc en matière d'hôtellerie de plein air reste stable. Trois établissements sur dix bénéficient de trois à quatre étoiles. Ils accueillent majoritairement des étrangers.

L'hébergement hôtelier est un secteur déficitaire d'un point de vue qualitatif et quantitatif, avec une concentration dans les communes situées le long de la Loire.

Sur 18 hôtels classés de 0 à 4 étoiles et non classés appartenant à des chaînes intégrées, le taux d'occupation pour l'année 2004 est de 45 %. La part de la clientèle d'affaires représente 63,5 % des nuitées majoritairement attirée par les deux centrales nucléaires puis par les entreprises commerciales et industrielles.

L'absence d'aires d'accueil pour camping-cars pénalise la venue de touristes adeptes de ce mode d'hébergement.

Certaines structures souhaitent se labelliser « Tourisme et Handicap ». Un large effort reste encore à faire pour sensibiliser les professionnels et améliorer l'accessibilité des équipements.

Les retombées économiques liées au tourisme sont en constante progression. Les emplois directs et indirects sont nombreux.

# 2<sup>ème</sup> partie : Les atouts, faiblesses et enjeux du Pays du Giennois

Le diagnostic peut être résumé à travers les atouts, les faiblesses et les enjeux du Pays. Quelques pistes d'actions sont ensuite proposées pour préparer la Stratégie de Développement.

## I - Territoire, environnement

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une complémentarité entre les cantons à dominante urbaine (Gien et Briare) et le canton à dominante rurale (Châtillon-sur-Loire).</li><li>➤ Des voies de communication de bonne qualité et structurantes.</li><li>➤ L'autoroute A77 et les trois échangeurs sur le territoire.</li><li>➤ La proximité du bassin parisien.</li><li>➤ Le développement de coopérations interpays (Région Centre) et interrégionales (Bourgogne)</li><li>➤ Un Pays trait d'union autour de trois entités paysagères différentes.</li><li>➤ Une succession de paysages divers.</li><li>➤ Une richesse naturelle, écologique et architecturale.</li><li>➤ La forte présence de l'eau.</li><li>➤ Deux canaux encore navigables.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Liaison D 952 vers Orléans.</li><li>➤ Une position géographique quelque peu excentrée dans l'espace départemental et régional.</li><li>➤ Un certain enclavement en terme de transports en commun vers l'agglomération orléanaise.</li><li>➤ Un isolement géographique face au développement des agglomérations d'Orléans et de Montargis.</li><li>➤ Un territoire assez fragile dans le département : zones inondables, des cours d'eau fragiles et irréguliers.</li><li>➤ La difficile préservation de l'eau tant au niveau quantitatif que qualitatif.</li><li>➤ Un isolement des communes situées au Sud de la Loire.</li></ul>

### *Enjeux et pistes de réflexion*

**Améliorer les infrastructures de transport : intra Pays et avec les autres territoires.**

**Développer les coopérations avec les territoires voisins**

**Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles**

→ Développer les infrastructures routières et les transports en commun.

→ Poursuivre l'ouverture du Pays à travers les coopérations interpays et interrégionales.

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine local en jouant notamment sur la sensibilisation auprès des acteurs locaux et auprès du public.
- Sauvegarder les écosystèmes et éviter la transformation des paysages en friche.
- Mettre en place une information des populations face aux risques d'inondation.

## II - Démographie, habitat et services à la population

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un cadre de vie agréable et paisible.</li> <li>➤ Un pôle d'attractivité majeur : Gien.</li> <li>➤ Un pôle urbain attractif dans chaque canton.</li> <li>➤ Des villes moyennes, dont l'attractivité fixe la population.</li> <li>➤ Une complémentarité ville – campagne.</li> <li>➤ Un Pays bien équipé en services de proximité, tous domaines confondus.</li> <li>➤ Une offre culturelle et sportive diversifiée.</li> <li>➤ Des équipements hospitaliers bien présents.</li> <li>➤ Un réseau associatif développé.</li> <li>➤ De nombreuses communes équipées de salles polyvalentes ou foyers.</li> <li>➤ 2 OPAH sont en cours de réalisation sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un territoire en perte d'attractivité résidentielle.</li> <li>➤ Une faible croissance démographique.</li> <li>➤ Un vieillissement de la population : un fort taux de personnes de plus de 60 ans, un indice de jeunesse faible et qui diminue.</li> <li>➤ Des disparités démographiques importantes entre les trois cantons.</li> <li>➤ Un fort taux de ruralité.</li> <li>➤ Une faible progression du parc de logements.</li> <li>➤ Une menace de perte de services au sein de certaines communes.</li> <li>➤ Un besoin de structures, d'équipements et de services en faveur des personnes âgées et de la population handicapée.</li> <li>➤ Une concentration des services médicaux dans la ville pôle.</li> </ul>

### *Enjeux et pistes de réflexion*

**Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues**

**Contribuer à l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbains**

**Renforcer l'attractivité résidentielle à travers le développement économique**

**Accompagner le développement économique**

**Adapter l'offre de services aux besoins de la population**

- Développer une offre de logements adaptée aux différentes catégories de population.
- Compléter les outils du développement économique (soutien aux zones d'activités, développement d'une politique d'accueil concertée,...).
- Elaborer un schéma de services la population.
- Maintenir les services publics en milieu rural.
- Aménager l'aide et l'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

### III - Economie, emploi et formation

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un pôle d'emplois important : Gien.</li><li>➤ Les postes offerts sur le territoire occupés par les habitants du Giennois.</li><li>➤ Une activité économique très concentrée sur le canton de Gien.</li><li>➤ De nombreuses PME-PMI, six entreprises de plus de 200 employés, une de plus de 500.</li><li>➤ Un tissu artisanal, commercial, et industriel dense.</li><li>➤ Une forte proportion d'ouvriers qualifiés.</li><li>➤ Un tissu économique du bassin d'emploi de Gien en progression.</li><li>➤ 12 parcs d'activités sur l'ensemble du Pays.</li><li>➤ Tous les lycées proposent un enseignement professionnel.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un territoire bien intégré en matière d'emploi mais qui a tendance à vivre en autarcie.</li><li>➤ Une baisse du nombre d'actifs.</li><li>➤ Un important taux de chômage notamment chez les jeunes.</li><li>➤ Un manque de spécialisation des zones d'activités.</li><li>➤ Des zones d'activité pas toujours attractives.</li><li>➤ Une insuffisante coordination entre les zones d'activité.</li><li>➤ Des commerces de proximité menacés.</li><li>➤ La concurrence commerciale d'Orléans et de Montargis.</li><li>➤ Une activité féminine en léger retard.</li><li>➤ Une faiblesse de l'offre de formation professionnelle.</li></ul>

#### *Enjeux et pistes de réflexion*

##### **Maintenir l'emploi**

##### **Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi.**

##### **Accompagner l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.**

- Créer un environnement favorable à l'implantation d'entreprises.
- Développer l'attractivité des parcs d'activités.
- Spécialiser les parcs d'activités et organiser la coordination entre zones.
- Favoriser le développement de la formation professionnelle.
- Adapter les formations, les écoles et autres structures de formations aux besoins des entreprises
- Maintenir et renforcer le commerce et l'artisanat.

## IV - Agriculture

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le poids économique encore important de l'agriculture.</li><li>➤ Un bon niveau de formation technique des agriculteurs.</li><li>➤ Une population agricole qui se rajeunit.</li><li>➤ Un important terroir agricole de qualité.</li><li>➤ Des productions variées, certaines productions de qualité et de notoriété. AOC « crottin de chavignol », « coteaux du Giennois ».</li><li>➤ Un potentiel agro-touristique important.</li><li>➤ Des ventes directes à la ferme assez développées notamment pour l'horticulture et les productions maraîchères.</li><li>➤ Un site de formation aux métiers de la Nature : Maison Familiale et Rurale de Gien.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un nombre d'exploitation qui diminue.</li><li>➤ Des conditions d'installation de plus en plus difficiles pour les jeunes agriculteurs.</li><li>➤ Des outils de travail à moderniser et à adapter en fonction des objectifs de la nouvelle PAC.</li><li>➤ Le coût élevé des mises aux normes.</li><li>➤ Des sols fragiles.</li><li>➤ Pas d'industrie de transformation agro-alimentaire sur le territoire.</li></ul>

### *Enjeux et pistes de réflexion*

#### **Maintenir une densité d'exploitations et améliorer leur viabilité**

#### **Améliorer la qualité et valoriser les produits**

#### **Gérer qualitativement l'environnement et valoriser l'espace rural**

- Soutenir et accompagner la transmission des exploitations.
- Développer ou maintenir les activités génératrices d'emplois.
- Promouvoir la formation des agriculteurs.
- Maintenir un potentiel de production de qualité et organiser les filières.
- Développer une dynamique de terroir.
- Mieux gérer l'eau tant au plan qualitatif qu'au plan quantitatif.
- Favoriser la biodiversité et renforcer l'attractivité du Pays.

## V - Tourisme

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une histoire riche et ancienne avec des sites nombreux et diversifiés.</li> <li>➤ Un patrimoine architectural et bâti.</li> <li>➤ De forts atouts touristiques : châteaux, musées, sites remarquables.</li> <li>➤ La présence de nombreuses voies d'eau.</li> <li>➤ La navigation sur les canaux et la remise en navigation de l'ancien canal Latéral à la Loire.</li> <li>➤ Une offre hôtelière, de nombreux hébergements ruraux et des campings.</li> <li>➤ Une clientèle étrangère et un potentiel de la Région parisienne important.</li> <li>➤ La possibilité de structurer les thématiques « arbre » et « eau » autour de sites majeurs.</li> <li>➤ Un intérêt croissant pour le tourisme vert.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une mauvaise signalétique.</li> <li>➤ Pas d'hébergements de grande capacité.</li> <li>➤ Un tourisme presque exclusivement de passage.</li> <li>➤ Insuffisance de journées clés en main.</li> <li>➤ Aucune orientation touristique pour les jeunes.</li> <li>➤ Sous valorisation du tourisme gastronomique.</li> <li>➤ Peu de campings et d'hôtels de qualité.</li> <li>➤ Une image de marque et une notoriété assez peu développées.</li> <li>➤ Des musées de conception ancienne.</li> </ul>

### *Enjeux et pistes de réflexion*

**Créer une image attractive en jouant sur les multiples facettes du potentiel touristique**

**Sauvegarder et renforcer le patrimoine du Giennois.**

- Promouvoir le tourisme fluvial.
- Valoriser l'hébergement (structures de moyenne et grande capacité).
- Mettre en place une charte de signalisation.
- Intégrer les NTIC à la promotion touristique du Pays.
- Mieux organiser la promotion du patrimoine naturel, culturel et bâti.

## Principaux enjeux liés au développement du Pays du Giennois



# 3<sup>ème</sup> partie : L'évaluation du premier Contrat Régional de Pays

L'évaluation du premier Contrat Régional du Pays du Giennois s'appuie, conformément aux recommandations formulées dans le guide méthodologique de la Région, sur un ensemble d'éléments et notamment :

- l'analyse du graphe d'objectifs associés à la Charte,
- l'étude détaillée de l'impact des actions du Contrat de Pays à travers les 25 critères régionaux,
- l'auto-évaluation menée auprès des acteurs du Pays.

Les résultats de l'évaluation rassemblent les réflexions engagées depuis 1999 par l'ensemble des acteurs associés dans les différentes instances du Pays : Comités Syndicaux, Bureaux-Comité de Pilotage, Commissions thématiques et Conseil de Développement.

## I - Une évaluation largement partagée avec les forces vives du territoire

### *Une matinée d'évaluation impliquant les acteurs du Pays*

La recherche du partenariat, l'amélioration de la coopération intercommunale et l'expérimentation concrète de la concertation, font partie des objectifs et des pratiques sur lesquels le Pays du Giennois s'appuie. Pour respecter et promouvoir ces valeurs, la démarche d'évaluation s'est appuyée sur une consultation ouverte aux acteurs du Pays. Les maires et les élus composant les commissions thématiques, les membres du Conseil de Développement et les associations et partenaires techniques du Pays ont été consultés dans le cadre d'ateliers de réflexions ainsi qu'à travers un questionnaire d'enquête.

Pas moins de 70 participants se sont rencontrés le 15 novembre 2004 dans le cadre de cinq ateliers d'évaluation, de prospective et de stratégie :

- le développement économique,
- les services à la population,
- l'environnement,
- l'agriculture,
- le tourisme.

Il s'agissait d'anticiper les évolutions à prendre en compte dans la nouvelle Charte, d'approfondir l'évaluation du premier Contrat de Pays et de définir les orientations de la prochaine Charte.

Au sein des ateliers, la réflexion a d'abord permis :

- d'échanger sur les représentations actuelles et sur la vision prospective du territoire,
- d'approfondir les points de divergence et de faire émerger des consensus sur les grandes évolutions à prendre en compte pour l'avenir du Pays.

Les participants se sont ainsi mis d'accord sur les grands enjeux pour l'actualisation de la Charte de Développement.

Au total, plus de deux cent idées (facteurs de changement, inerties, représentations) ont été envisagées et plus de quatre-vingts idées principales ont été retenues à partir des réflexions menées au sein des cinq ateliers.

L'enquête menée auprès des participants a permis d'évaluer les retombées de la précédente Charte. 63 questionnaires ont été renseignés, soit un questionnaire pour 700 habitants (1,6 % de la population).

## **II - Les résultats de l'auto-évaluation**

L'auto-évaluation a pour objet de mesurer la perception qu'ont les acteurs de l'impact du Contrat de Pays dans le développement du territoire. Cette perception reste bien évidemment très personnelle. Elle repose sur les éléments d'information disponibles à un moment donné. Selon l'avis de chacun, l'ensemble des perceptions permet ou non de faire émerger un consensus. Par le questionnement et les échanges sur lesquels l'auto-évaluation s'appuie, elle cherche également à développer les prises de conscience collectives et individuelles sur les zones de progrès à mettre en place. En s'appuyant sur une démarche pédagogique, l'auto-évaluation comporte une vertu d'apprentissage.

L'exercice a été mené au sein du Pays, en relation avec les acteurs concernés par la Charte de Développement et son programme opérationnel (Contrat de Pays).

Le travail d'auto-évaluation porte sur la définition de la stratégie de développement, la mise en œuvre des actions et leur impact sur le territoire. Il respecte la démarche méthodologique proposée par la Région.

### *L'analyse du graphe d'objectifs*

La Stratégie de Développement, formulée dans la Charte du Pays du Giennois de 1997, correspond à l'ensemble des enjeux et des objectifs nécessaires à la mise en œuvre de ce projet de territoire.

L'évaluation de la Stratégie de Développement s'appuie sur la méthode du graphe d'objectifs.

En présentant de manière hiérarchisée les axes stratégiques et les moyens mis en œuvre au regard des objectifs, le graphe d'objectifs permet de visualiser la stratégie.

Le graphe d'objectifs de la première Charte de Développement du Pays du Giennois a été reconstitué à partir du projet de développement du territoire.

Elle distingue quatre objectifs :

- Organiser et aménager l'espace Giennois pour permettre son désenclavement
- Consolider le territoire Giennois pour permettre son désenclavement
- Développer la formation et les emplois
- Valoriser le potentiel touristique

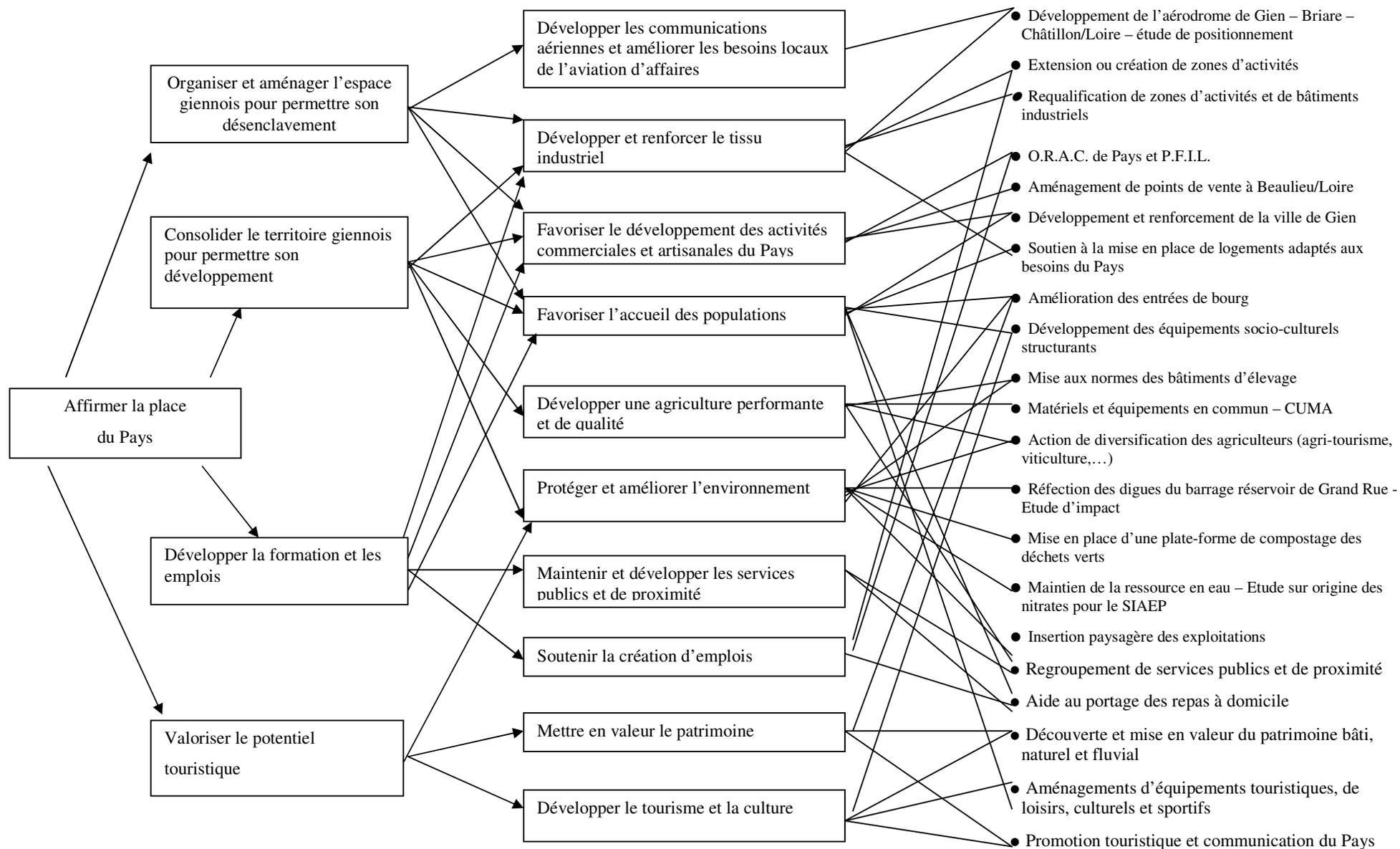
La structure du graphe d'objectifs se caractérise par :

- des axes orientés vers des projets de développement, de désenclavement et des secteurs d'activités (industrie, agriculture, tourisme, cadre de vie, environnement et commerce artisanat).
- l'intégration et la synergie entre les actions, dû à la mobilisation des acteurs.
- la transversalité des axes, traduite par une juxtaposition de projets de proximité et d'échelle communale.

Malheureusement certains projets restent limités dans leurs retombées car trop récents ou trop isolés.

Cependant, nombreuses sont les actions ayant répondu à plusieurs axes et objectifs. Il en ressort qu'ils sont alors transversaux, structurants et moteurs pour le développement du territoire.

## GRAPHE D'OBJECTIFS DU « 1<sup>er</sup> CONTRAT DE PAYS DU GIENNOIS »



## *L'impact des actions du Pays*

L'appréciation de l'impact des actions du Pays a été réalisée à travers les réponses au questionnaire d'auto-évaluation, distribué aux participants des ateliers de la matinée de réflexion et d'évaluation du 15 novembre 2004.

### Les actions du Pays ayant eu un impact bénéfique

Les réponses au questionnaire montrent un très large consensus sur les objectifs et les actions du Pays ayant eu un impact bénéfique sur le territoire. Les actions du 1<sup>er</sup> Contrat de Pays ont eu un impact bénéfique pour :

- **développer l'identité du Pays, pour 71 % des répondants,**
- **favoriser le développement touristique, pour 62 %,**
- **développer l'attractivité du Pays, pour 59 %,**
- **favoriser le développement économique, pour 54 %.**

Atelier d'évaluation et d'actualisation de la Charte du Pays du Giennois, le 15 novembre 2004



La reconnaissance de retombées positives des actions du Pays sur ces objectifs ne constitue pas une surprise.

L'arrivée de l'autoroute A 77 a permis d'améliorer l'attractivité du Pays encore considéré récemment comme enclavé. La réflexion sur la mise en place de zones d'activité intercommunales constitue les premiers pas vers une réelle politique de développement économique.

Ces objectifs très fédérateurs devront être conservés dans la nouvelle Charte car ils constituent autant de points d'appui et de leviers d'action pour de nouveaux objectifs. Par exemple la mise en place d'une réelle politique de développement touristique pourra s'appuyer valablement sur l'existence d'une identité locale reconnue. Les opérations d'aménagement des zones d'activités sont encore récentes et les actions de promotion et de développement économique qui ont tout juste débuté n'ont pas encore donné de résultats. Il importera maintenant de préparer la mise en place d'actions concertées ou coordonnées à l'échelle du Pays et non uniquement à l'échelle intercommunale ou communale.

Par ailleurs, ces objectifs fédérateurs se renforcent mutuellement. Ainsi, l'identité du Pays constitue un élément indispensable pour accompagner son attractivité. Elle devra également s'appuyer et mettre en valeur la localisation, la qualité des infrastructures de communication et d'accueil, la taille et la qualité des bassins d'emplois, une offre adaptée pour les jeunes, la proximité d'équipements d'enseignement supérieur et la qualité de vie.

### Des actions à poursuivre

Pour les autres actions du 1<sup>er</sup> Contrat de Pays qui ont eu un impact bénéfique sur le territoire, le consensus apparaît moins élevé pour :

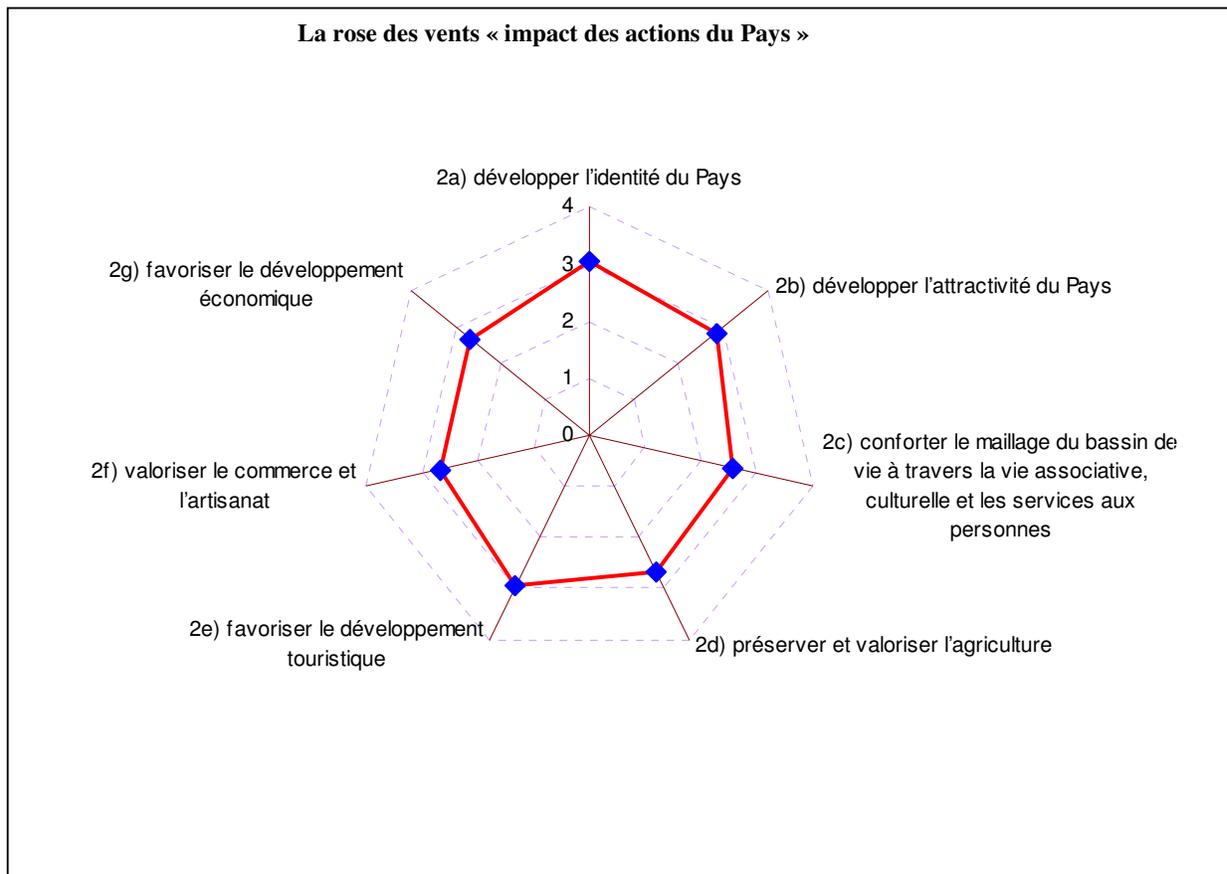
- **valoriser le commerce et l'artisanat, 49 % d'avis favorables,**
- **préserver et valoriser l'agriculture, 44 % d'avis favorables,**

- **conforter le maillage des bassins de vie à travers la vie associative, culturelle et les services aux personnes, 44 % d'avis favorables.**

Le score obtenu pour la valorisation du commerce et de l'artisanat est surprenant. L'O.R.A.C. mise en place dans le cadre du Contrat Régional pour aider les artisans et commerçants a plutôt bien fonctionné. L'ensemble des subventions a été rapidement épuisé et a permis de financer 79 projets. Une seconde tranche de subvention d'Etat dans le cadre du FISAC a été accordée au Pays.

Le score obtenu pour préserver et valoriser l'agriculture révèle un taux d'engagement variable selon les actions. Les conditions d'éligibilité, le taux de subvention et le plafond d'investissements ont été des freins à l'engagement des porteurs de projets. La mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation a certainement contribué à orienter les projets vers ce dispositif. A contrario, les fonds consacrés à l'acquisition du matériel pour les CUMA et à la mise aux normes des bâtiments d'élevage ont été quasiment consommés.

Concernant le maillage des bassins de vie à travers la vie associative, culturelle et les services aux personnes, des projets existent. Toutefois, ces opérations trouvent leurs limites dans la difficulté que rencontrent les collectivités et les associations pour prendre en charge les frais de fonctionnement – essentiellement les dépenses de salaires – et garantir ainsi leur pérennité. Les fonds régionaux du Contrat de Pays sont destinés aux dépenses d'investissement. Par ailleurs, certains projets sont récents et leur notoriété reste encore faible. Leur impact sur le territoire reste difficile à apprécier.



### III - L'évaluation à travers les indicateurs régionaux

L'évaluation de la Charte de Développement a également été menée à travers les vingt-cinq indicateurs retenus par la Région Centre pour apprécier sa politique territoriale. Les résultats obtenus par le Pays du Giennois mettent en avant un bilan satisfaisant.

#### *La synthèse de l'évaluation*

#### Taux d'engagements des crédits sur le 1<sup>er</sup> Contrat de Pays

- 67,88 % du taux d'engagement des crédits sur la durée du Contrat.

	<b>Crédits</b>	<b>Taux d'engagement</b>
Montants des crédits Région Centre pour le Contrat de Pays du Giennois Signature du Contrat le 08 juillet 1999	5 574 145,87 €	
Montant des crédits engagés sur la période de 4 ans – Contrat de Pays et de la 5 <sup>ème</sup> année	3 783 969,97 €	67,88 %

Le Pays ne s'est pas heurté à un manque de porteurs de projets. En effet, on peut comptabiliser (hors fonds délégués : ORAC, Plate-forme d'initiative locale, fonds agricoles) : 95 projets examinés dont,

- 51 projets ayant bénéficié d'une subvention égale ou inférieure à 10.000 euros.
  - 18 projets ayant bénéficié d'une subvention comprise entre 10.000 et 30.000 euros.
  - 18 projets ayant bénéficié d'une subvention comprise entre 30.000 et 80.000 euros.
  - 2 projets ayant bénéficié d'une subvention comprise entre 100.000 et 160.000 euros.
  - 6 projets ayant bénéficié d'une subvention au delà de 160.000 euros.
- Un véritable effet de levier sur l'économie locale : 1 euro de subvention régionale pour 6,87 euros d'investissement.

La Région a investi 3.783.969,97 € dans le cadre du Contrat de Pays qui ont généré un montant total d'investissement de 25.993.388,40 €.

Sont compris les investissements de l'O.R.A.C., des fonds agricoles et de la Plate-forme d'Initiative Locale (Cf. en annexe les tableaux de calcul).

- Une répartition équilibrée des projets sur le territoire
- La répartition géographique des projets réalisés dans le cadre du premier Contrat Régional de Pays fait apparaître un développement équilibré du Giennois. Les actions structurantes à l'échelle du Pays se localisent surtout dans les chefs-lieux de cantons.

## Réalisations territoriales et innovations du Pays

### ➤ Les réalisations innovantes et/ou ayant une forte liaison au territoire

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	Commentaires
Amélioration du laboratoire et de la salle d'affinage des fromages de chèvre	M. et Mme DELESTRE	1.538, 00 €	Opération de valorisation de l'activité agricole et promotion de fromage de chèvre en A.O.C. Visite du site au public.
Création d'un bâtiment agricole	M. COIGNET	6.059, 85 €	Utilisation du bois dans la construction permettant de valoriser la filière bois.
Création d'un bâtiment d'élevage	GAEC des Brunes	7.637, 00 €	
Développement d'équipements socio-culturels	Communes de Briare, Châtillon / L. et Gien	914.694, 09 €	Opérations permettant un maillage du territoire en matière d'accueil culturel.
Acquisition d'un scanner et de son plateau technique pour l'hôpital de Gien	G.I.E.	152.400, 00 €	Opération permettant une amélioration des services de santé de proximité.
Amélioration de la salle d'accueil et des salles de spectacle	Association du Théâtre de l'Escabeau	76.040, 82 €	Valorisation d'un lieu de spectacles unique sur le Pays par l'organisation de manifestations culturelles et d'activités pédagogiques de qualité.

**L'action 8** « Amélioration des entrées de bourg » a été jugée attractive pour le territoire. Elle développe le Pays par l'attractivité des communes et une amélioration de la qualité de vie des habitants. De plus, les travaux sont très souvent réalisés par des entreprises locales.

**L'action 11** « Achat de matériel en commun » a été jugée comme ayant une forte liaison au territoire, sur le plan environnemental. Les choix d'investissements se sont dirigés vers du matériel permettant une réduction de la consommation des engrais et des pesticides. La nature des acquisitions est innovante avec par exemple un régénérateur de prairie, un andaineur,... Les investissements sont très souvent liés à la filière « élevage ».

**L'action 19** « Découverte et mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et fluvial », les projets inscrits par V.N.F. sont importants afin de maintenir en état le bâti lié au patrimoine fluvial. Les investissements pour la sauvegarde du petit patrimoine rural n'auraient pas pu se réaliser sans le soutien du Contrat de Pays.

### ➤ Les projets pour lesquels le Pays a joué un rôle moteur

Liste	Maîtrise d'ouvrage	Subvention régionale	Commentaires
Etude d'ingénierie touristique sur l'Est du Loiret	Agglomération de Montargis Syndicat du Pays Gâtinais Syndicat du Pays du Giennois	F.R.A.C. Territoire  Subvention 1% paysage	Travail en commun entre 2 Pays et une agglomération. Echanges permanents – richesse des enseignements.
Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce	Syndicat du Pays du Giennois	213.428, 62 €	Animation de l'opération par le Pays. Retombées sur toutes les communes.
Extension et création de la zone d'activité de Pays Briare - Gien	Communauté des communes Giennoises Communauté de communes de Briare	868.959, 40 € (non engagée)	Le SMPG a permis un travail et une réflexion commune sur la mise en place de ces zones. Dynamique et ouverture des échanges.
Création et impression d'un guide touristique du Pays du Giennois (pupitres et poche)	Syndicat du Pays du Giennois	20.681, 23 €	Opération ayant permis la fédération des 5 O.T.S.I. du Pays : travail et échanges. Amélioration de l'identité du Pays du Giennois.

➤ Le Pays du Giennois est réactif face aux besoins exprimés sur le terrain en fonction des priorités détectées. Il s'est totalement investi dans :

- une promotion touristique concertée,
- l'enrichissement de l'offre touristique inter-Pays,
- la valorisation du patrimoine local : bâti, historique et culturel,
- le soutien à l'élevage,
- un début de réflexion pour l'harmonisation des T.P. sur les zones d'activités des communautés de communes du Pays. La Communauté des communes Giennoises qui avait une T.P. de zone a opté pour une T.P.U.. Actuellement, la Communauté de communes du canton de Briare étudie cette possibilité.

### L'organisation du développement local

9, 89 % des crédits alloués par la Région au Contrat de Pays du Giennois ont été engagés par des structures intercommunales.

Le Pays n'a pas contribué à la création de nouvelles structures intercommunales, car depuis sa création les 3 E.P.C.I. existent et couvrent 87,09 % du territoire. Il n'y a pas eu de création de nouvelles structures intercommunales durant les 5 années du Contrat de Pays. L'intégration des 4 communes isolées, du canton de Gien, vers la Communauté des communes Giennoises est à l'étude (2005-2006).

Il est à noter la modification de l'E.P.C.I. de Gien (District vers Communauté de communes) qui est intervenue en 2001. Depuis cette date, la structure a développé ses compétences, son personnel et ses investissements.

Les projets intercommunaux inscrits et réalisés, l'ont été après bilan à mi-parcours ou lors de la 5<sup>ème</sup> année :

- mai 2002 : Communauté de commune de Briare : extension de la piscine intercommunale « Les Prés Gris » sur Briare.
- mars 2004 : Communauté des communes Giennoises : extension de la ZA les Aisières sur St Brisson/Loire, extension de la ZA les Clorisseaux sur Poilly-lez-Gien.

Si l'on comptabilise la subvention régionale dédiée à la ZA de Pays « Briare-Gien », l'objectif régional des 20% serait atteint voir dépassé avec un taux de 33, 49 %.

### Démocratie participative

La liste des acteurs locaux ayant participé à la vie du territoire démontre la capacité du Pays à avoir réuni autour de lui un panel complet des forces vives de son territoire. Le Conseil de Développement a été mis en place en décembre 2001, la liste des membres a été adoptée en décembre 2002, et son Président a été élu en novembre 2003.

La mobilisation des nouveaux acteurs du Pays dans le cadre de l'Actualisation de la Charte de Développement a largement contribué à amplifier un mouvement de concertation entre élus et société civile. Le séminaire du 15 novembre 2004 qui a enregistré 70 participants dont 35 non élus et 35 élus en est une illustration formelle.

Le Pays du Giennois s'appuie sur de nombreux organismes identifiés pour l'accompagner en permanence dans son action.

## Services à la population

L'effet du premier Contrat de Pays concerne avant tout le maillage du territoire en équipements de qualité.

Le développement des services à la population a été peu soutenu dans le cadre du premier Contrat de Pays pour une raison essentielle : la non éligibilité des frais de fonctionnement et le manque de projets innovants.

## Développement économique et social

Le Contrat de Pays œuvre à l'aménagement de l'espace afin qu'il n'y ait pas de secteur géographique oublié du développement économique et social.

Concernant les privés, le Pays aura eu une action visible auprès :

- des artisans et commerçants par le biais de l'O.R.A.C. et la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL),
- des agriculteurs avec le soutien à l'élevage, à l'insertion paysagère des bâtiments agricoles et aux CUMA.

Dans le cadre du Contrat de Pays, aucune action n'a subventionné des entreprises d'hébergement touristique.

Les secteurs de la promotion et de la communication touristique continuent à être une des priorités du Pays.

➤ L'estimation du nombre d'emplois créés grâce au Contrat de Pays s'élève à 140 pour les emplois directs et 84 pour les emplois indirects.

Soit 0,74% d'emplois créés par rapport à la population active du territoire (18 999 actifs au RGP de 1999). 350 emplois ont été confortés grâce à l'action du Pays.

Les actions de soutien aux zones d'activités ou l'animation d'une O.R.A.C. ont des incidences directes sur le maintien ou la création d'emploi.

On peut constater que 82% des entreprises sollicitées pour réaliser les travaux d'investissements, sont des entreprises implantées sur le territoire du Pays.

Toutefois, les missions d'architecture, de contrôle et de sécurité sont assurées par des sociétés situées hors du territoire du Pays.

➤ Aucune opération liée directement à la question de l'emploi ou de l'insertion n'a été soutenue dans le cadre du Contrat de Pays. Différents acteurs ont été rencontrés : mission locale, ANPE, etc.

➤ Aucune action dans le Contrat de Pays n'a soutenu les TIC.

Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois réfléchit sur la mise en place d'un site Internet à l'échelle du Pays, favorisant le travail en réseau avec les communes et les partenaires du Pays.

Pour information, la couverture du Pays du Giennois par un réseau de téléphonie mobile n'est pas encore complète.

Le Conseil Général du Loiret s'est engagé pour que la couverture du territoire du Pays par le réseau ADSL soit totale d'ici à la fin 2006.

## Amélioration de l'habitat et du patrimoine bâti

Deux projets avaient été inscrits au Contrat de Pays dans l'action 7 « Soutien à la mise en place de logements adaptés aux besoins du Pays » : réhabilitation du foyer des jeunes travailleurs de Gien et acquisition foncière pour la construction de logements pour personnes âgées. Ces deux projets ont été abandonnés à mi-parcours.

Six communes ont bénéficié de l'action « entrées de bourgs » : mise en place d'aires de jeux, acquisition de mobiliers, embellissement par des plantations, création de pistes cyclables, effacement de réseaux.

La mise en place des O.P.A.H. a été assurée par deux structures intercommunales ayant la compétence en matière de logement :

- Syndicat d'Aménagement du Berry et de la Puisaye du Loiret pour les cantons de Briare et Châtillon sur Loire,
- Communauté des Communes Gienneses sur le canton de Gien.

## Amélioration de l'environnement

Seule l'action visant à « maîtriser la ressource en eau potable » a été inscrite et réalisée pour répondre à l'objectif de préservation de l'environnement préconisé dans la Charte de Pays.

Si les projets d'environnement à part entière ont une très faible part dans le cadre du premier Contrat de Pays, la notion d'environnement est un thème récurrent de l'ensemble des projets agricoles, commerce et artisanat, équipements de proximité, soit au travers d'une réflexion d'insertion paysagère, soit au travers de mises aux normes.

### *La contribution du Contrat Régional du Pays aux objectifs de la politique régionale*

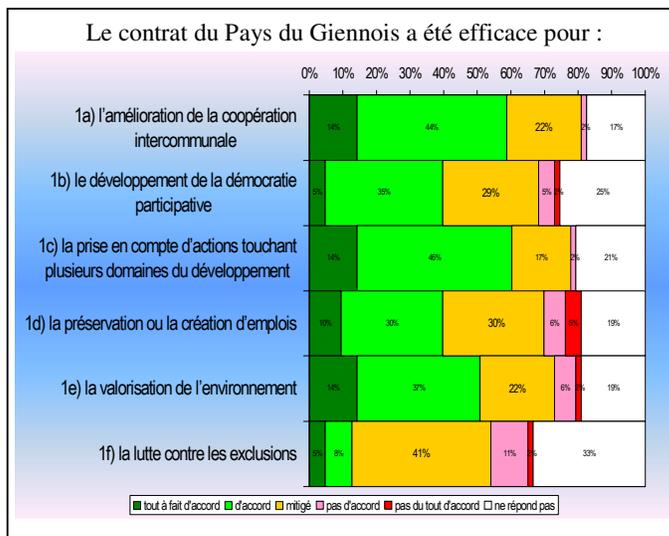
#### Un contrat de Pays améliorant les actions transversales et les coopérations intercommunales

Pour la période 1999-2004, le Contrat de Pays a été jugé globalement efficace pour deux objectifs soutenus par la politique régionale :

- **La prise en compte d'actions touchant plusieurs domaines, à 60 %,**
- **L'amélioration de la coopération intercommunale, à 58 %,**

Puis vient l'objectif :

- **La protection de l'environnement, à 51 %.**



Ces résultats confirment la légitimité du Pays pour accompagner des projets qui par leur nature ou leur contenu n'auraient pas pu être aidés à une autre échelle ou par d'autres instances. Ils valident également le rôle joué par le Pays comme creuset de rencontres, d'échanges et de coopérations entre les acteurs du Giennois.

Beaucoup d'acteurs du Pays regrettent toutefois que la coopération intercommunale n'ait pas été un peu plus développée,

notamment en ce qui concerne le développement économique. La mise en place de deux zones d'activités à quelques kilomètres de distance, l'une à Gien, l'autre à Briare, illustre une coopération échouée dans ce domaine. Il s'agira donc pour les années à venir, notamment dans le cadre de la nouvelle Charte d'afficher et de rechercher les voies d'une coopération renforcée.

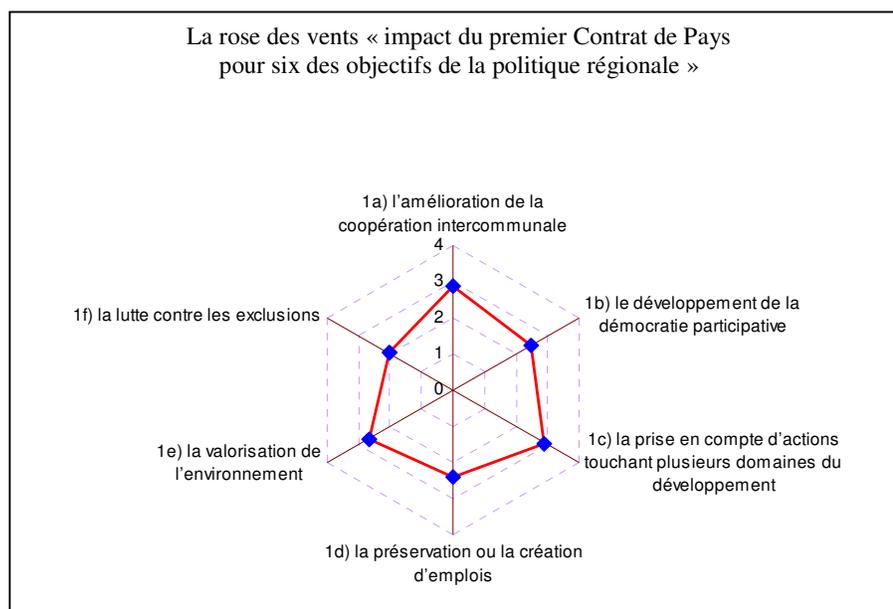
Le bon classement de la protection de l'environnement doit être mitigé sachant que les actions « pures » dans ce domaine sont peu nombreuses dans le premier contrat : mise aux normes des bâtiments d'élevage ou le maintien de la ressource en eau. Les deux actions phares ont été abandonnées : étude d'impact sur le barrage de Grand'Rue et la mise en place d'une plateforme de déchets verts. Il est à prendre en compte dans ce résultat la définition du mot environnement dans son sens large : « ensemble des éléments objectifs ou subjectifs qui constituent le cadre de vie des individus ». Les actions inscrites sont plus nombreuses – par exemple l'amélioration des entrées de bourg ou l'insertion paysagère des ZA et des exploitations.

Pour les autres retombées, les avis restent positifs, quoique légèrement moins fédérateurs. Que ce soit pour la préservation ou la création d'emplois, le développement de la démocratie participative, 40 % des personnes interrogées affirment être d'accord ou très d'accord pour considérer la charte comme efficace.

Concernant la préservation ou à la création d'emplois, l'efficacité des actions est difficile à évaluer. Les multiples acteurs impliqués rendent très incertaine toute tentative de mesure des retombées d'une action isolée. C'est, notamment, le cas pour les aménagements des zones d'activités développées pour favoriser l'emploi. La pleine mesure des retombées des investissements effectués nécessitera quelques années de plus.

Les idées de démocratie locale étant relativement récentes, elles n'étaient pas affichées dans les objectifs de la Charte. Il apparaît normal que le satisfecit soit moins élevé. Pour les années à venir, la participation des membres du Conseil de Développement à la définition des nouvelles orientations de la Charte et leur familiarisation avec les mécanismes du Contrat de Pays devrait faciliter ces objectifs. Il importe que soient maintenus, voire développés les efforts d'information et de pédagogie du Pays vers les forces vives.

Pour la lutte contre les exclusions, les avis apparaissent moins convaincus et sont plutôt mitigés (à 41 %). Ce résultat n'est pas surprenant car la Charte n'a pas été conçue pour lutter contre les exclusions.



# 4<sup>ème</sup> partie : La Stratégie de Développement pour le second Contrat Régional de Pays

## I - Quelles ambitions pour la future Charte ?

Au terme de l'évaluation du Contrat Régional de Pays pour la période 1999-2004, il convient de préciser les grandes lignes de la future Charte, de formuler les orientations prioritaires du Pays et de définir sa stratégie en matière de développement social, économique, culturel, de gestion de l'espace et d'organisation des services aux habitants.

La nouvelle Charte doit prendre en compte la vision qu'ont les acteurs du Pays sur les principaux enjeux pour les années à venir. Pour cela, les maires et les élus des commissions thématiques et les membres du Conseil de Développement ont été consultés. Leurs avis ont été recueillis à travers un questionnaire dont les résultats sont présentés ci-dessous.

### *Les évolutions et les enjeux à prendre en compte*

Les réponses au questionnaire renseigné lors du séminaire font émerger pour la période 2005-2010 les évolutions consensuelles liées aux facteurs d'attractivité.

Plus des trois quarts des personnes interrogées affirment être d'accord ou très d'accord pour considérer que les facteurs d'attractivité du Pays se renforceront grâce :

- au renforcement des solidarités communales et intercommunales, pour 94 % des personnes consultées,
- au haut débit et très haut débit, pour 89 % des personnes consultées,
- à la prise en compte des enjeux liés à l'environnement, pour 85 %,
- la mise en place des zones d'activité à Gien et à Briare, pour 84 %,
- la proximité avec le Bassin parisien, pour 76 %,
- le tourisme et la culture participeront significativement à l'activité du Pays, pour 76 %.

Atelier d'évaluation et d'actualisation de la Charte du Pays du Giennois, le 15 novembre 2004



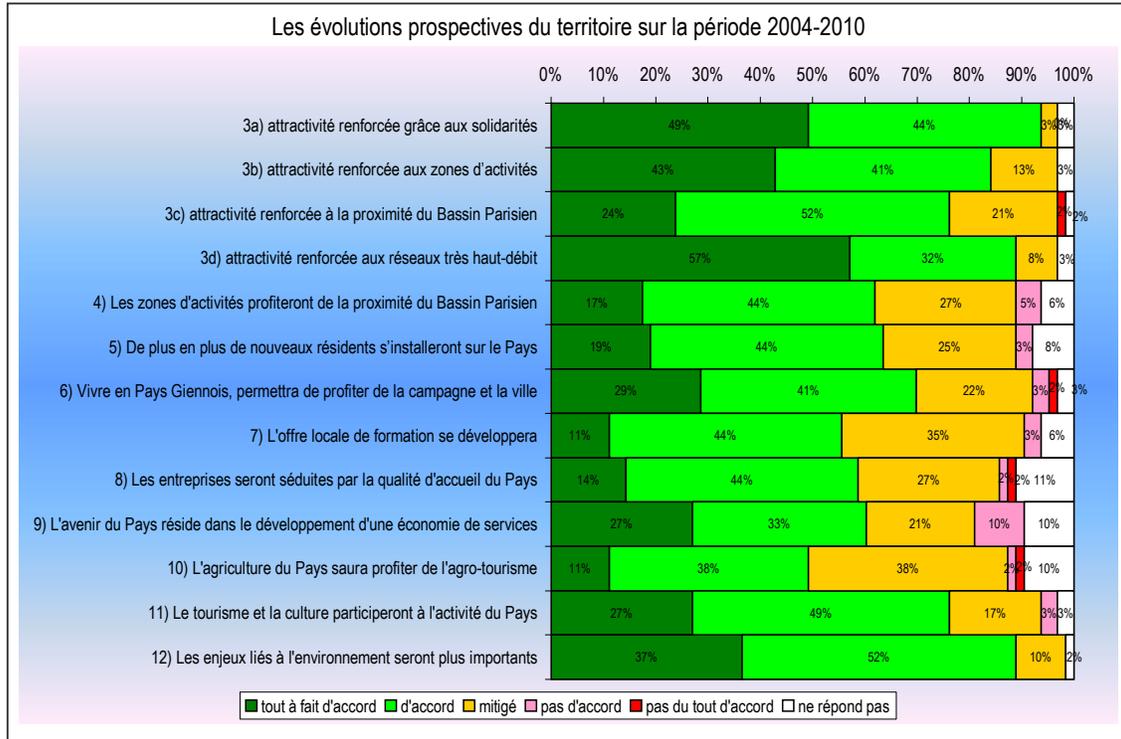
L'attractivité du Pays est considérée comme reposant sur les piliers complémentaires que sont la solidarité, la technologie et l'environnement.

Pour 56 % à 76 % des personnes interrogées, les autres facteurs et signes d'attractivité du Pays seront révélés à travers un certain nombre d'évolutions :

- les zones d'activité de Gien et de Briare profiteront de la proximité du Bassin parisien, pour 76 %,
- la vie au Pays permettra de profiter à la fois des avantages de la campagne et de ceux de la ville, pour 70 %,

- de plus en plus de nouveaux résidents s'installeront dans le Pays, pour 62 %,
- l'avenir du Pays réside dans le développement d'une économie basée sur les services, pour 60 %,
- les entreprises seront de plus en plus séduites par les infrastructures et les qualités d'accueil du Pays, pour 59 %,
- l'offre locale de formation se développera et satisfera les besoins en formation de la population active, pour 56 %.

Enfin, seulement 49 % des personnes interrogées pensent que l'agriculture saura profiter des perspectives de l'agrotourisme.



Ces facteurs d'attractivité perçus comme importants pour le Pays ne suffisent pas pour en assurer le développement. Au-delà de leur identification, il convient de mettre en place les actions de promotion pour faire venir les entreprises, les nouveaux résidents et les touristes.

Un des principaux enjeux du Pays concerne son développement et sa capacité à maintenir ses activités actuelles et à en accueillir de nouvelles pour continuer à offrir aux actifs des emplois sur place.

### Les priorités de la nouvelle Charte

Les actions qui apparaissent les plus prioritaires pour la nouvelle Charte et qui sont plébiscitées par neuf personnes sur dix portent sur :

- la promotion et le soutien des activités économiques, pour 87 %,
- les équipements et les services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), pour 84 %,

Les autres actions sont également majoritairement retenues :

- l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat, pour 86 %,

- l'organisation des transports, pour 83 %,
- le renforcement du maillage des équipements et des services aux personnes, pour 79 %
- la mise en place de formations adaptées, pour 78%,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement, pour 78 %.
- la structuration de l'offre touristique, pour 70 %,
- le développement des équipements, des services et des activités sportives et culturelles, pour 68 %,
- la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, pour 68 %,

### *Les secteurs d'activités prioritaires*

Le classement des activités prioritaires reflète à la fois le potentiel de développement des secteurs, leur capacité à créer des emplois et leur poids dans le tissu économique du Pays du Giennois. Les priorités déclarées font apparaître le classement suivant :

- l'artisanat, pour 87 %,
- les services, pour 84 %,
- le tourisme et la culture, pour 81 %, car ils mettent en valeur les richesses locales,
- l'industrie, pour 79 %, car il s'agit d'un secteur très important dans le Giennois,
- le commerce, pour 78 %,
- l'agriculture, pour 68 %, toujours considérée comme un secteur important du territoire.

Atelier d'évaluation et d'actualisation de la Charte du Pays du Giennois, le 15 novembre 2004



### *Les équipements et les services aux personnes prioritaires*

Parmi les équipements et les services aux personnes, ceux qui semblent être prioritairement soutenus dans le nouveau Contrat de Pays sont :

- les lieux d'accueil pour la petite enfance, pour 81 %,
- les systèmes de transport, pour 78 %,
- les équipements culturels, pour 68 %,
- les maisons de médecins, pour 67 %,
- les maisons des services publics, pour 63 %,
- l'accès et les formations aux TIC, pour 62 %,
- les centres de loisirs et les équipements sportifs, pour 60 %,
- les maisons de l'emploi, pour 56 %.

Avant d'examiner la structure et le contenu de la future Charte de Développement, il importe de tirer parti des enseignements de la Charte précédente et, notamment, de préciser un certain nombre de recommandations.

## II – Du diagnostic partagé à la formulation des objectifs stratégiques

### *Les efforts à entreprendre pour le second Contrat Régional de Pays*

Les enseignements tirés de l'évaluation du premier Contrat proposent un ensemble de bonnes pratiques à reconduire et de points à améliorer, gages de succès du prochain Contrat.

- **Les bonnes pratiques à reconduire :**

- Le maintien d'une approche efficace de réflexion et d'action pour la mise en œuvre de la Charte,
- La recherche permanente d'une amélioration de la qualité environnementale des équipements et de leur fonctionnement en lien avec les exigences de la Région.

- **Les points à améliorer**

Il s'agit de renforcer ces points et de proposer pour le deuxième Contrat Régional de Pays une démarche favorisant :

- le renforcement des coopérations et des solidarités intercommunales et intercommunautaires,
- l'affirmation de projets innovants dans les domaines de la mobilité, des services de proximité, de la culture, du développement économique et de la promotion de l'utilisation des TIC.

### *Les nouveaux objectifs et l'ambition du Pays*

Les instances du Pays du Giennois – les maires et les élus des Commissions thématiques, le Conseil de Développement et les partenaires techniques - ont fait converger leurs avis et opinions sur les principales caractéristiques et spécificités locales à prendre en compte dans la nouvelle Charte.

La nouvelle Charte du Pays du Giennois restructure et réaffirme les orientations stratégiques de la précédente Charte. Trois objectifs stratégiques sont reformulés, en relation avec l'évaluation de la Charte précédente :

- 1) ***Développer les richesses du Pays pour une économie prospère***
- 2) ***Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité***
- 3) ***Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays***

L'ambition du Pays doit résumer et donner un sens aux trois orientations stratégiques choisies pour la nouvelle Charte. Elle a pour but de valoriser les atouts et les spécificités du territoire tout en tenant compte de ses faiblesses et difficultés. L'objet générique de la Charte étant, dans l'esprit de la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de contribuer à une meilleure maîtrise du développement et de l'aménagement du Pays.

Elle doit d'abord être objective et respecter le principe de réalité en s'appuyant sur un diagnostic mesuré et partagé. Elle cherche à valoriser ses forces, remédier à ses faiblesses ou les minimiser, dans une optique de développement des complémentarités et des partenariats. Elle propose un objectif à atteindre, s'inscrivant dans le cadre d'une vision prospective du territoire. Cet objectif peut revêtir une dimension réaliste et technique ou au contraire adopter une vision plus volontariste et chercher à relever les défis. Dans tous les cas, cette « ambition-

objectif » conduit à réfléchir à la finalité du Pays et ne peut rester sous la forme d'une « ambition-moyen » qui n'identifierait que les moyens à mettre en place.

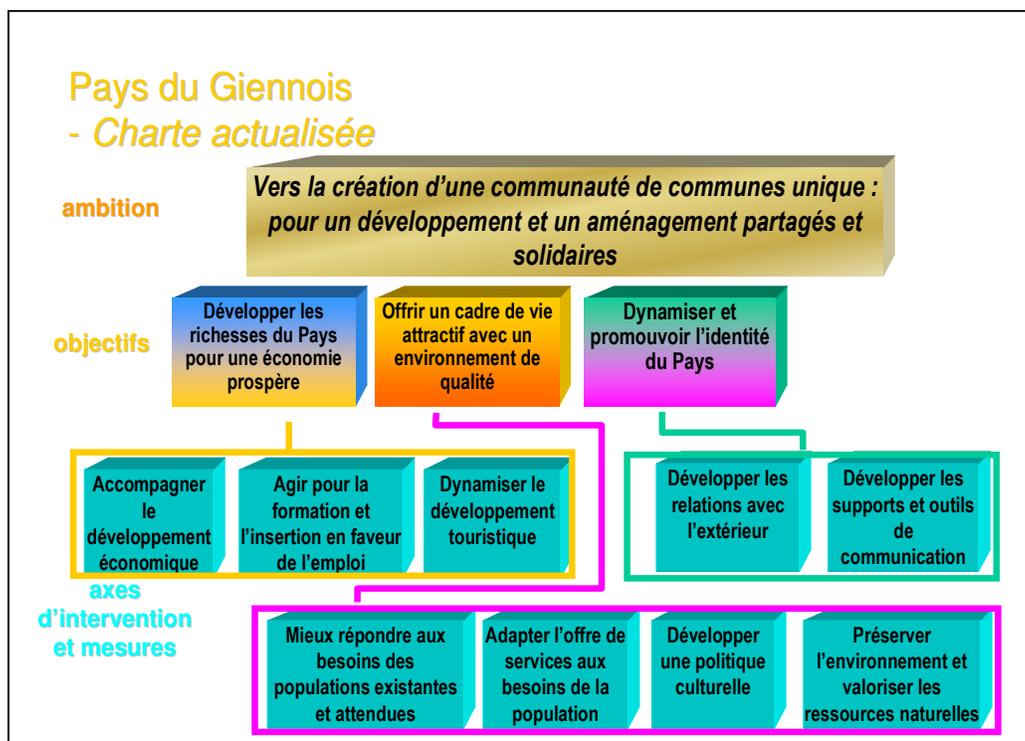
L'ambition du Pays du Giennois retenue est :

- « *vers la création d'une communauté de communes unique : pour un développement et un aménagement partagés et solidaires* ».

A travers cette ambition, il s'agit de renforcer les solidarités à l'échelle du Pays, de poursuivre la mise en avant du développement durable comme élément central de la politique d'aménagement et de développement du Pays.

### Graphe d'objectif actualisé

La nouvelle Charte de Développement peut être synthétisée sous forme d'un graphe d'objectifs formalisant la finalité énoncée plus haut, et la déclinant en trois objectifs stratégiques de développement durable, neuf axes thématiques et enfin vingt deux mesures opératoires pour lesquelles la question de la maîtrise d'ouvrage et du partenariat seront décrites.





### III – La Stratégie de Développement

Note : il ne faut lire aucune hiérarchie dans la présentation des mesures. Leur ordre correspond au tableau de la page précédente dont l'organisation est dictée par la nécessité de faciliter la lecture.

#### **1<sup>er</sup> OBJECTIF : Développer les richesses du Pays pour une économie prospère**

##### **AXE 1 : Accompagner le développement économique**

###### **MESURE 1- Améliorer les infrastructures de transport**

- **Action 1 : Améliorer la liaison routière avec Orléans** : La départementale D 952 reliant Gien à Châteauneuf-sur-Loire puis Orléans nécessite des aménagements pour améliorer le confort de la liaison routière. Cette mesure est une des préconisations du Plan Loiret 2015 pour renforcer les liaisons internes au Département et notamment pour redonner à l'axe ligérien sa fonction d'axe structurant pour les échanges à l'intérieur du Département (tant pour la qualité des liaisons que pour l'amélioration du cadre de vie). Cette mesure contribue aussi à ouvrir le territoire sur l'extérieur.
- **Action 2 : Aménager l'aérodrome Gien-Briare-Châtillon/Loire** : Suite à l'étude réalisée en janvier 2003, l'aménagement de l'aérodrome pour les activités du club et les liaisons d'affaires nécessite la réalisation d'une piste en dur : pose d'un revêtement en béton bitumineux. Dans son état actuel, la piste n'est plus adaptée aux normes de l'aviation d'affaires. De plus, la réalisation de trois voies d'accès est envisagée, l'une pour accéder au hangar, les deux autres pour accéder au distributeur de carburant et aux installations de l'aéro-club.

###### **MESURE 2 : Compléter les outils du développement économique**

- **Action 3 : Créer un incubateur et une pépinière d'entreprises** : La mise en place de services d'appui est indispensable pour renforcer la création d'entreprises et le tissu économique local. La création d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises est indispensable pour appuyer le développement endogène et exogène. Cette mesure s'inscrit dans le cadre plus large du développement d'une gamme cohérente de locaux d'activités : atelier relais, village d'entreprises, incubateur, pépinière d'entreprises. Pour rendre cet immobilier attractif, il importe d'inciter au respect des normes de qualité actuelle (environnemental, HQE, intégration paysagère).
- **Action 4 : Soutenir les zones d'activités et instaurer une TPU de Pays** : Le développement des zones d'activités du Pays passe par l'aménagement et le paysagement des terrains, l'organisation de leurs complémentarités et la rationalisation de l'offre foncière. Une Taxe Professionnelle Unique de Pays pourrait être mise en place afin de faciliter cette organisation et ce développement. Pour permettre un aménagement cohérent et renforcer l'attractivité du Pays, les acteurs du développement économique local et en partenariat avec les chambres consulaires et le Département devraient travailler ensemble.
- **Action 5 : Compléter le maillage des Technologies de l'Information et de la Communication (haut-débit et téléphonie mobile)** : Le Pays veillera à la réalisation des infrastructures et des équipements assurant d'une part le déploiement des réseaux haut ou très haut débit et d'autre part, le réseau de téléphonie mobile sur le territoire.

- **Action 6 : Développer une politique d'accueil concertée** : L'existence des trois communautés de communes sur un bassin d'emploi intégré renforce la nécessité d'un développement concerté, notamment en matière d'accueil des entreprises. Il s'agit d'optimiser les outils et de coordonner les acteurs du développement économique. Les habitudes d'échange et de travail en commun devront être renforcées, notamment à travers des outils communs : observatoire, agence de développement,... Il convient aussi de renforcer et de diversifier le réseau d'échanges des acteurs notamment pour décloisonner les liens entre l'emploi et la formation.

### **MESURE 3- Renforcer l'artisanat et le commerce**

- **Action 7 : Mettre en place une ORAC** : Il s'agit de poursuivre le soutien aux entreprises du tissu artisanal et commercial du Giennois. Les dispositifs financiers existants (ORAC, PFIL,...) seront mobilisés pour favoriser et accompagner les projets des entreprises du territoire : création, mise aux normes de l'outil de production, développement de l'activité,...
- **Action 8 : Aider à l'acquisition et à la réhabilitation de locaux commerciaux** : les communes rurales cherchent à redynamiser leur centre bourg grâce à l'installation commerçants-artisans pour reconstituer un centre de vie. Pour ce faire, elles réaménagent et/ou investissent dans des locaux commerciaux. L'objectif de cette action est de soutenir les communes rurales qui cherchent à accueillir une activité commerciale.
- **Action 9 : Développer les points multi-services en milieu rural** : La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret est chargée de mettre en place un nouveau concept appelé Points Multi-Services (PMS). Ce dispositif permettra de renforcer l'attractivité des petits commerces à dominante alimentaire en milieu rural, en développant de nouveaux services : points banque, dépôt pressing, relais colis, ... Il intégrera également les TIC grâce à un poste multi-médias avec accès internet. Le Pays souhaite vivement s'associer à cette démarche qui s'intègre parfaitement à sa politique de soutien au commerce de proximité en milieu rural.
- **Action 10 : Dynamiser l'animation commerciale** : Les unions commerciales du Pays pourrait mettre en place et organiser des animations collectives. Différentes actions pourraient être soutenues pour améliorer et valoriser les savoir-faire : carte de fidélité, charte qualité, semaine du goût,.....
- **Action 11 : Soutenir la transmission - reprise d'entreprises** : Le vieillissement de la population active entraînera le départ en retraite d'un bon nombre de chef d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des PME-PMI industrielles. Il importe de sensibiliser et d'accompagner les chefs d'entreprise à la cession/transmission : anticiper le départ à la retraite, construire un projet de transmission et céder. Pour cela, il est nécessaire d'activer les moyens techniques et financiers existants pour améliorer les conditions de réussite des transmissions - reprise (repérage des entreprises concernés, sensibilisation et accompagnement des chefs d'entreprise) et favoriser ainsi la pérennisation des entreprises et des emplois.

### **MESURE 4 : Conforter l'activité agricole**

- **Action 12 : Aider à la modernisation de l'appareil de production** : Il convient d'accompagner la modernisation de l'appareil de production agricole afin d'améliorer sa performance économique et environnementale et favoriser le développement de productions de qualité. Il s'agit également d'aider l'acquisition de matériel en commun dans le cadre des CUMA.

- **Action 13 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et la transmission d'exploitations** : Le vieillissement de la population active concerne également le secteur de l'agriculture. Il convient d'accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations. Au-delà des enjeux économiques, l'aménagement du territoire et la gestion des paysages dépendent également du maintien d'une activité agricole.
- **Action 14 : Soutenir les micro-filières locales et les micro-filières organisées** : L'activité agricole du Pays se caractérise par une orientation assez diversifiée. Elle se répartit entre plusieurs filières, notamment : céréales, oléagineux, maraîchage, arboriculture fruitière, horticulture et élevage bovin. Elle accueille également des productions de qualité, notamment des AOC dans le vin (Coteaux du Giennois) et dans le fromage (Crottin de Chavignol). Il importe tout particulièrement d'aider les filières locales les plus fragiles de façon à valoriser leurs identités.
- **Action 15 : Accompagner et renforcer la dynamique des produits fermiers** : Le Pays souhaite soutenir le lancement et le développement des productions (organisation d'action d'information et de formation), en soutenant la transformation des produits avec une aide à l'équipement, en favorisant la vente des produits (création et/ou la mise aux normes des laboratoires et des salles de vente, mise en place de petite boutique, aide aux fermes auberges ou de découvertes) et en appuyant la promotion des produits fermiers divers.

## **AXE 2 : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi**

### **MESURE 5 : Développer la formation et le niveau de qualification de la population active**

- **Action 16 : Mettre en place un dispositif local de formation répondant aux attentes des entreprises et aux besoins de la population active**: Il s'agit de créer, d'adapter et de rendre plus efficaces les dispositifs de formation professionnelle initiale et continue en prenant en compte les besoins des entreprises, les transformations des métiers, les évolutions des qualifications et les besoins de la population active. En ce qui concerne la formation des jeunes, l'apprentissage et l'alternance pourront être valorisés. Les entreprises locales seront impliquées dans ce processus. De nombreuses activités sont concernées, par le développement des formations professionnalisantes et qualifiantes, par exemple : les aides ménagères en relation avec la mise en place de l'Aide aux Personnes Agées (APA), les professions paramédicales, les métiers du tourisme,... de façon générale, il le secteur des services aux personnes et aux entreprises seront les plus concernés.
- **Action 17 : Développer les dispositifs d'accueil en faveur des populations fragilisées**: Il s'agit de développer les dispositifs d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de qualification destinés aux populations fragilisées. Ces actions seront menées en relation avec les missions locales et les PAIO. Le Pays veillera également à favoriser le développement de l'emploi pour les populations fragilisées. Les initiatives privées, associatives et publiques développant notamment l'emploi partagé et le multisalariat par l'intermédiaire de groupements d'employeurs pourraient être soutenues.

## **MESURE 6 : Créer un environnement favorable au développement de l'emploi et à l'insertion professionnelle**

- **Action 18 : Mettre en place une maison de l'emploi** : Une maison de l'emploi serait souhaitable pour le bassin du Giennois afin d'améliorer le marché local du travail. Les demandeurs d'emploi pourraient y bénéficier d'un appui de proximité, d'information et d'orientation, d'accompagnement dans leur recherche d'emploi. Un soutien devrait être apporté à l'identification de leurs besoins en emploi, à l'anticipation de leur recrutement et à la mise en place des formations professionnelles.

## **AXE 3 : Dynamiser le développement touristique**

### **MESURE 7 : Compléter l'offre et améliorer l'accueil**

- **Action 19 : Sensibiliser les prestataires et mettre en place une charte de qualité et d'accueil** : Les professionnels du tourisme se doivent d'améliorer en permanence la qualité des prestations proposées. En suscitant la mise en place d'une charte de qualité et d'accueil accompagnée d'un label, il s'agit de fédérer les prestataires autour d'une satisfaction permanente de la clientèle touristique. Cette action permettra par ailleurs de renforcer la notoriété touristique du Pays, de l'identifier comme une destination de qualité et de véhiculer une image attractive et accueillante.
- **Action 20 : Développer et diffuser des produits complets en concertation avec les acteurs du tourisme** : Le Pays pourrait appuyer et impulser la conception et la diffusion de produits touristiques complets en concertation avec les acteurs. Les produits pourraient être ciblés à destination des différentes catégories de clientèles : individuelles, groupes, familles, scolaires,... Ils seraient conçus afin d'informer et d'orienter le visiteur en lui proposant une offre structurée de plusieurs jours incluant l'hébergement et les éléments attractifs du Pays. L'offre de produits clés en main permettrait également d'asseoir la notoriété du territoire. L'offre touristique devra chercher à valoriser les complémentarités entre les ressources et les sites.
- **Action 21 : Favoriser le développement d'hébergements de groupes et d'hébergements thématiques** : La carence en hébergement de groupe (hôtels, gîtes d'étapes ou de séjours) constitue un frein à l'attractivité touristique du territoire et à sa capacité à retenir les touristes pendant plusieurs jours. Il s'agit de favoriser l'installation de structures hôtelières susceptibles d'accueillir des groupes ou d'aménager des gîtes de séjours et d'étapes adaptés aux clientèles de groupes. Il convient également de favoriser la diversification de l'offre d'hébergement afin de répondre aux différentes attentes des clientèles touristiques. Le Pays devra accompagner le développement des différents types d'hébergement touristique et proposera des thématiques d'hébergement comme par exemple l'eau, l'arbre,... De plus, il conviendra d'inciter l'amélioration du niveau de confort et de qualité des structures d'hébergement existantes.

### **MESURE 8 : Optimiser l'attrait touristique**

- **Action 22 : Créer une Maison de Pays** : La création d'une Maison de Pays contribuerait à donner une vitrine commune à l'ensemble du Pays. La mise en place d'un office de pôle au sein de cette structure permettrait de favoriser la coordination des actions et la mutualisation des moyens entre les cinq offices de tourisme du Pays.

- **Action 23 : Soutenir les aménagements et les équipements touristiques et de loisirs** : Il s'agit de valoriser (au niveau du confort, de la sécurité,...) les espaces de loisirs, les nouveaux aménagements et équipements, insuffisants par rapport à la richesse et la diversité du patrimoine local et des paysages. Il convient de soutenir la création, la réhabilitation ou la valorisation des aires de détente de loisirs et d'accueil, des aires de stationnement des camping-cars, des abords des étangs,...

## **2<sup>nd</sup> OBJECTIF : Offrir un cadre de vie attractif avec un environnement de qualité**

### **AXE 4 : Mieux répondre aux besoins des populations existantes et attendues**

#### **MESURE 9 : Accueillir les nouvelles populations**

- **Action 24 : Développer une offre de logements adaptée aux différentes catégories de population** : L'offre de logements, tout comme l'offre de services à la population, devront être adaptées, notamment la construction ou la réhabilitation de logements pour personnes âgées et handicapées,...
- **Action 25 : Élaborer une charte d'accueil** : Pour faire face à sa faible croissance démographique, le Pays devra mettre en place une politique d'accueil résidentielle attractive. La mise en place d'une charte d'accueil sera accompagnée d'un ensemble d'actions (réunions de présentation, distribution de documentations, ....).

#### **MESURE 10 : Mettre en valeur les villages**

- **Action 26 : Poursuivre l'utilisation des fonds « entrées de bourgs »** : Cette action mise en place dans le premier Contrat de Pays et qui a rencontré un vif succès devra être poursuivie. Il s'agira de donner aux entrées de bourgs ruraux et aux entrées de ville un caractère plus attractif par un aménagement paysager et urbain.

#### **MESURE 11- Valoriser le patrimoine bâti, culturel et historique local**

- **Action 27 : Poursuivre l'utilisation des fonds « patrimoine rural »** : Cette action mise en place dans le premier Contrat de Pays et qui a rencontré un vif succès devra être poursuivie. Il s'agira de sauvegarder, restaurer et mettre en valeur les éléments du patrimoine rural communal et privé afin de renforcer le potentiel touristique du Pays et améliorer le cadre vie.

### **AXE 5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population**

#### **MESURE 12- Organiser les services publics et associatifs**

- **Action 28 : Élaborer un projet et un schéma de services à la population** : L'offre de services à la population constitue l'un des aspects essentiels de la qualité de vie locale et de l'attractivité du Pays. A ce sujet, le Pays du Giennois figure parmi les Pays de la Région Centre bénéficiant d'un niveau d'équipement plus élevé que la moyenne régionale. Il conviendra pour le Pays d'élaborer un projet et un schéma de services à la population afin de s'assurer du maintien et de l'amélioration de l'offre locale.
- **Action 29 : Renforcer la santé en milieu rural et accompagner le regroupement de l'hôpital et de la polyclinique** : Afin de maintenir un service de santé de qualité, le

pôle de Gien doit regrouper ses services et ses équipements de santé. Par ailleurs, la démographie médicale étant orientée à la baisse dans certaines communes rurales, le Pays doit accompagner la création de maisons de médecins afin de maintenir une bonne couverture de services de santé et de soins sur l'ensemble du territoire.

- **Action 30 : Créer des maisons de services** : Afin de favoriser le maintien des services publics dans certaines zones rurales, le Pays accompagnera la création de maisons de services pouvant accueillir, dans le respect des règles de la concurrence, services publics et privés.
- **Action 31 : Développer les équipements socio-culturels et sportifs** : Le Pays est la bonne échelle pour tenter d'équilibrer le territoire en équipements socio-culturels et sportifs. L'objectif est donc de soutenir les équipements structurants répondant aux besoins réels de la population en tenant compte des structures existantes sur le territoire mais également de celles présentes dans les Pays voisins. La priorité sera donnée à trois types d'équipements : sociaux, culturels et sportifs.
- **Action 32 : Compléter les services de transports intra-Pays et vers les pôles majeurs et proches** : L'amélioration des services d'autocar intra-Pays est indispensable à la qualité de vie locale et à l'attractivité du bassin d'emploi. Les relations à améliorer en priorité sont sur l'axe ligérien : Ouzouer/Loire-Gien – Briare – Châtillon/Loire. Pour favoriser la mobilité des habitants des autres communes, des systèmes de conventionnement avec les taxis locaux et des chèques taxi-collectifs pourraient être mis en place à l'échelle des communautés de communes et pourraient être aidés par le Pays. Les relations avec les pôles majeurs (Orléans) et proches (Montargis, Cosne-Cours/Loire) doivent également être améliorées.
- **Action 33 : Soutenir le secteur associatif** : L'activité associative permet de maintenir une vie sociale dynamique dans les communes. Le Pays favorisera la mise à disposition des équipements nécessaires à l'expression de cette vie associative en soutenant notamment les travaux d'aménagement, de réhabilitation, l'acquisition de matériel,...

## **AXE 6 : Développer une politique culturelle**

### **MESURE 13- Sensibiliser le public**

- **Action 34 : Communiquer sur l'offre existante** : Le Pays favorisera le développement d'une politique culturelle sur l'ensemble du territoire, en relation avec ces partenaires départementaux et régionaux. En effet, actuellement les communautés de communes réalisent et diffusent leur programme individuellement. Il s'agira de coordonner la programmation et la promotion des activités culturelles en veillant à toucher des différentes catégories de population. Les programmes s'étaleront de façon harmonieuse, tout au long de l'année sur les communes du Pays.
- **Action 35 : Sensibiliser à la culture dans les écoles** : Pour favoriser le développement de sa politique culturelle, le Pays développera des actions de sensibilisation auprès des jeunes publics dans les écoles du Pays : organisation d'ateliers et de classes de théâtre, visite des monuments du Pays,...

## **MESURE 14- Développer et harmoniser l'offre**

- **Action 36 : Harmoniser la programmation culturelle sur l'ensemble du territoire:** L'offre culturelle du Pays est diversifiée. Elle repose sur des festivals, un patrimoine architectural exceptionnel, une offre muséographique, des animations associatives,... La structuration de l'offre culturelle et la mise en réseau des acteurs sera recherchée dans le cadre de la politique culturelle du Pays. Le Pays cherchera à s'appuyer sur les ressources locales pour favoriser l'émergence d'un projet culturel à l'échelle du territoire.

## **AXE 7 : Préserver l'environnement et valoriser les ressources naturelles**

### **MESURE 15- Mettre en valeur le patrimoine naturel**

- **Action 37 : Valoriser le patrimoine lié à l'eau :** L'eau constitue un élément majeur de l'identité du Pays. La mise en valeur du patrimoine bâti et naturel lié à l'eau constitue un enjeu primordial. Dans le premier Contrat de Pays, une subvention a été allouée à VNF pour la restauration du patrimoine bâti aux abords des canaux. Le Pays pourrait maintenant participer, dans le cadre d'activités touristiques, à la création de structures d'accueil pour bateaux et d'activités liés au nautisme aux abords des canaux ainsi qu'à des actions de mise en valeur du patrimoine naturel.
- **Action 38 : Favoriser l'aménagement des rivières et gérer les risques d'inondation :** Le système hydraulique du Pays est irrégulier et fragile. Par ailleurs, toutes les communes ligériennes sont situées en zones à risque majeur d'inondation, d'où la mise en place d'une politique d'entraide entre les communes et la coordination des syndicats de rivières. Le Pays favorisera les opérations d'aménagement des rivières en vue d'améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, la restauration et la valorisation des milieux naturels,... Le Pays pourra être un relais d'informations auprès des collectivités et de la population qui seraient en attente, face aux risques et à la prévention des crues de la Loire.

### **MESURE 16- Favoriser la maîtrise de l'énergie et contribuer au développement des ressources renouvelables**

- **Action 39 : Informer la population et les professionnels :** Il s'agit d'informer à la fois la population et les professionnels sur l'intérêt et les possibilités offertes par les énergies alternatives et les ressources renouvelables grâce à des réunions, à la création de plaquettes et d'un point informations. L'utilisation du bois dans les constructions sera privilégiée. Les informations porteront également sur l'ensemble des mesures et dispositifs permettant d'économiser l'énergie.
- **Action 40 : Aider au surcoût environnemental :** Beaucoup de dispositifs environnementaux permettent d'économiser de l'énergie et d'utiliser les ressources renouvelables. Ces investissements sont relativement onéreux : chaudière bi-énergie, chauffage solaire, constructions utilisant une part bois et d'autres matériaux respectueux de l'environnement. De manière générale, pour inciter au respect des normes environnementales et pour favoriser les mesures d'économie d'énergie, le Pays pourrait aider à la prise en charge du surcoût environnemental.

## **MESURE 17- Aider les projets environnementaux**

- **Action 41 : Favoriser les mises aux normes, l'éco-conditionnalité et l'agriculture biologique** : Tous les acteurs du territoire doivent être associés au développement de projets environnementaux. Les pratiques agricoles raisonnées devront être encouragées de même que les réductions des pollutions industrielles dans le cadre des réglementations existantes. Par ailleurs, les énergies renouvelables pourront constituer de nouveaux débouchés pour l'activité agricole. Il conviendra notamment de soutenir les projets de diversification agricole en matière de production de biocarburant.
- **Action 42 : Elaborer une charte environnementale et paysagère** : Afin de sauvegarder les paysages et pour lutter contre les dégradations, une charte environnementale et paysagère pourraient être envisagée. Elle précisera la gestion et l'utilisation des espaces, notamment en lien avec l'activité économique et soutiendrait le développement d'équipements intégrant une dimension environnementale.

## **3<sup>ème</sup> OBJECTIF : Dynamiser et promouvoir l'identité du Pays**

### **AXE 8 : Développer les relations avec l'extérieur**

#### **MESURE 18 - Développer les coopérations avec les territoires voisins (interdépartementales, interrégionales,..)**

- **Action 43 : Valoriser le tracé « Loire à Vélo »** : L'axe ligérien constitue la colonne vertébrale du Pays. Il favorise l'irrigation des pôles et des sites d'accueil et contribue à la découverte des entités paysagères du territoire. La vocation de route touristique « Loire à Vélo » doit être valorisée pour inciter les usagers à visiter le territoire.
- **Action 44 : Créer des itinéraires touristiques à thèmes : cyclos, pédestres, équestres** : Afin de favoriser la découverte de l'ensemble du Pays, une structuration des itinéraires touristiques doit être organisée en reliant celle-ci aux axes secondaires et aux circuits touristiques. Il s'agit de proposer une offre cohérente à l'échelle du Pays du Giennois s'appuyant sur une signalétique commune et balisée en partenariat avec les fédérations françaises des chemins de randonnées. Les itinéraires doivent permettre de découvrir l'ensemble des richesses du Pays et s'ouvrir sur les territoires voisins. Le développement de ces itinéraires favorisera l'attractivité touristique et résidentielle du Pays. La diversité des thèmes proposés devra être recherchée pour attirer les différentes cibles de touristes. Il s'agira de cartographier les circuits proposés, d'élaborer et diffuser les plaquettes d'information.
- **Action 45 : Réaliser les aménagements nécessaires à la valorisation des sites** : Les schémas de randonnée et les itinéraires touristiques ne suffisent pas pour attirer les randonneurs. Il convient également de mettre en place différents équipements d'accueil.

#### **MESURE 19 - Mettre en place d'autres projets de développement**

- **Action 46 : Élaborer un Agenda 21** : La nouvelle Charte de Développement du Pays du Giennois n'est pas uniquement destinée à accueillir le deuxième Contrat Régional de Pays. Elle vise également à favoriser le développement de partenariats avec d'autres acteurs, notamment européens ou sur des thématiques moins directement opérationnelles. Il s'agira ici d'élaborer un Agenda 21 local comme outil de mise en œuvre du développement durable dans les documents de planification locale du Pays.

## **AXE 9 : Développer les supports et outils de communication**

### **MESURE 20 - Poursuivre la politique de communication globale du Pays**

- **Action 47 : Créer le site Internet « Pays du Giennois »** : Le site Internet du Pays du Giennois doit contribuer à développer la notoriété du Pays, notamment auprès de la population, des partenaires, des entreprises et des touristes. Il devra également permettre de développer la communication et l'information au sein du Pays.
- **Action 48 : Élaborer et diffuser le Journal du Pays** : Cette action consistera à poursuivre la publication d'un Journal du Pays.
- **Action 49 : Informer sur les complémentarités de financements** : À travers cette action de sensibilisation et d'information qui pourra passer par l'édition d'une fiche de présentation, il s'agira d'informer les maîtres d'ouvrage sur les dispositifs réglementaires et financiers.

### **MESURE 21 - Renforcer la communication touristique**

- **Action 50 : Créer une signalétique de Pays** : Il s'agit de mettre en place des panneaux d'information et d'animation sur les sites et une signalisation touristique homogène permettant notamment de mieux signaler les pôles touristiques. Des panneaux signalant l'entrée dans le Pays du Giennois pourraient être disposés aux entrées stratégiques.
- **Action 51 : Améliorer et articuler l'offre d'animation et d'information** : L'attractivité touristique du Pays ne dépend pas que de la qualité de ses structures d'accueil. Il importe également d'articuler l'animation des différents événements et d'informer et de coordonner les actions des professionnels du secteur. Le développement de divers outils de communication sera encouragé dans le cadre d'une promotion coordonnée entre les professionnels du territoire.
- **Action 52 : Élaborer des documentations touristiques** : Le Pays devra susciter des actions de promotion concertée à travers notamment l'actualisation et le suivi d'un guide d'accueil touristique à l'échelle du Pays, de documents d'appel,... De plus, des complémentarités seront recherchées avec les territoires voisins pour retenir davantage les touristes.

### **MESURE 22 - Développer les actions de promotion touristique**

- **Action 53 : Participer aux salons locaux, régionaux, nationaux et étrangers** : Le déploiement d'une promotion structurée s'avère nécessaire si l'on veut valoriser l'offre touristique et créer une image du Pays attractive. En s'appuyant sur les actions du Comité Départemental du Tourisme, il s'agit ici d'organiser la promotion touristique du Pays à travers les salons professionnels.
- **Action 54 : Élaborer un plan de développement et de fidélisation de la clientèle : mailings à l'occasion d'événements particuliers** : L'utilisation d'autres outils marketing, notamment les mailings, seront encouragés. La conception de produits doit s'accompagner simultanément d'une réflexion sur les modalités de leur commercialisation.